

SGCB202

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRÈ DU JURY ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

# JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIVE ARRONDISSEMENT)

# Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

# APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

## VENTILATION

## RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

# CH. MILDE FILS ET CIE 20

ENTREPRS, CONSTRES, ELECTRICIENS

26, rue Laugier, Paris (Les Ternes)

1882, Diplômes d'honneur LA PLUS IMPORTANTE MAISON DE CETTE INDUSTRIE. 1885, Hors concours. Membre du Jury.

ENTREPRENEURS DE L'ÉTAT, DU SÉNAT, DE L'HOTEL DE VILLE DE PARIS, DES PALAIS NATIONAUX. DES MINISTÈRES, DES CHEMINS DE FER, DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889. ETC., ETC.

SEULS CONCESSIONNAIRES DE TOUS LES TRAVAUX DE PARATONNERRES DE LA VILLE DE PARIS

SONNERIES ÉLECTRIQUES

2 MÉDAILLES OR

BARCELONE ET BRUXELLES

Accordées spécialement

pour les Téléphones MILDÉ J. Truck

S'adaptant sur les réseaux de sonnerie existant sans augmentation de fil ni de piles.

Le poste sans sonnerie:

20 fr.

Plus de 10,000 postes Mildé sont en fonction actuellement.

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

PARATONNERRES GRENET

Renseignements, devis, dessins gratuits à Paris et en Province sur demande. — Envoi franco des brochures et catalogues illustrés. La maison envoie en Province sur demande un Ingénieur ou un représentant pour examiner les travaux et traiter sur place. CARRELAGES MOSAIQUES EN GRÊS CÉRAME

PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES

PAVAGES & CARRELAGES CÉRAMIQUES

DE PONT-SAINTE-MAXENCE

CORBASSIÈRE & FILS

DÉPOSITAIRES EXCLUSIFS

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

EXPOSITION

UNIVERSELLE DE 1889

MÉDAILLE D'OR

ET

MÉD. D'ARGENT

16. rue de la Chapette

Paris.

DES PAVAGES CÉRAMIQUES A PARIS EN 1875

MÉDAILLE D'OR MÉD. D'ARGENT

Or et Argent

— Paris.

L'ARMÉE, LA MARINE ET LES CHEMINS DE FER

#### ENSEIGNES LUMINEUSES

à l'Électricité et au Gaz Pour PHARES, LANTERNES, MARQUISES &

DISQUES DE CHEMINS DE FER ET DE BATEAUX, etc.

10, RUE PÉTION, PARIS.

## PAVAGE CERAMIQUE FRANÇAIS DE BOULOGNE-SUR-MER

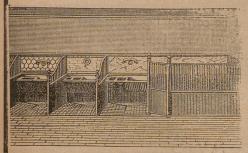
## TESTET 124, rue de Tocqueville.



GRANIT ASPHALTE PAVAGE CANALISATION

GÉNIE SANITAIRE Rtablissement complet du tout à l'égout. ÉTUDES ET DEVIS A FORFAIT.

## INSTALLATIONS D'EQURIES BERGER ET BARILLOT MOULINS (ALLIER)



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889 MÉDAILLE D'ARGENT

SPÉCIALILÉ DE STALLES ET BOXS A ARMATURES FER FORGE PANNEAUX BOIS DÉMONTABLES

PANNEAUX FER SANS SONORITÉ

SOLIDITÉ GARANTIE Tarif et album franco sur demande

FACCHINA \* A, maître mosaîste.

## CARREAUX MOSAIQUES ET PAVES

HENRI TAUSIN A St QUENTIN (AISNE)

Carreaux minces pour étages
Unis à 4 fr. 50 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
54, avenue de Clichy.

## MOSAIQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

### DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES

du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, louvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans Musée d'Amiens, etc. RÉCOMPENSES: Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;

ANCHE MON MAZZIOLI, DEL-TURCO 1re MAISON FONDÉE A PARIS

## A. ZANUSSI, BX-REPRESENTANT, SUCP

Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

#### MÉDAILLE DOR A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889 LA PLUS HAUTE RECOMPENSE



LA MACHINE A ÉCRIRE "REMINGTON"

3 fois plus rapide que l'écriture à la main.

La plus simple, la plus solide et la seule qui ait été adoptée dans les Ministères, ainsi que dans les grandes administrations, etc. 90 sur 100 de toutes les machines en usage, dans le monde entier, sont du système Remington.

Envoi, sur demande, de prospectus, spécimen d'écriture, etc.

Westaff Samueus et Paralline

Wyckoff, Seamans et Benedict

## **PHOTOGRAPHIE**

SPÉCIALE

# Pour MM. LES ARCHITECTES

Reproduction de façades et intérieurs d'après nature

Reproduction à l'échelle exacte de plans et dessins

Photogravure typographique Photolithographie

## FERNIOUE

31, Rue de Fleurus

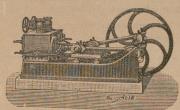
PARIS

Chevalier Légion d'honneur. Méd. Argent. Paris 1878 Méd. Or, Anvers 1885. Diplôme d'honneur, Paris 1885

26, avenue de Suffren, Paris

Exposition Universelle. — Paris 1889 HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

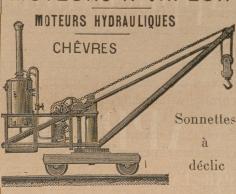
FONDATIONS A L'AIR COMPRIMÉ



COMPRESSEUR COMMANDÉ PAR COURROIE

Treuils de Sas à air

## MOTEURS A VAPEUR



GRUES A BRAS ET A VAPEUR

## ALEXIS MENARD SUCT DE CONSEIL

Rue Marcadet, 279, Paris

CHARPENTE & MENUISERIE EN FER

SERRURERIE D'ART

ÉLECTRICITÉ, ACOUSTIQUE, PARATONNERRES

Spécialités brevetées, systèmes Cairol et A. Ménard

Persiennes fer, fer et bois, lames mobiles en
verre.

Ferme-persiennes fonctionnant de l'intérieur. Espagnolettes à tringle plate pour persiennes. Glaces et Portes a coulisse.
Fermetures de Magasin, Stores, Jalonsies. Chassis mécaniques pour écoles, casernes,

Ascenseurs, Monte-charges, Monte-plats

SYSTÈME ÉCONOMIQUE, SANS PUITS.

Appareils de levage de tous systèmes
HYDRAULIQUES, A VAPEUR, A BRAS, ETC.

COMMISSION pour tous articles du bâtiment.

#### CLARK ET C°

Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes

## CLARK BUNNETT ET Co, LIMITED, Succession Médailles d'Argent aux EXPOSITIONS UNIVERS. PARIS 1878&1889

Récompenses ux Expositions Vienne 1867 Londres 1862 Moscou 1872 Dablia

1872

aux Expositions d Oporto 1865

Philadelphic 1876

Melbourne 1881

Amsterdam 1883

Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc. MAISON ETABLIE A PARIS EN 1860. BUREAUX ET ATELIERS Impasse Boileau, Auteuil, Paris. Ascenseurs Hydrauliques et autres.

#### SOMMAIRE:

TEXTE. -- Lettre d'Italie à la « Construction moderne. » Nouvelle mairie du XVIII° arrondissement. La médaille de la Société nationale des architectes, Ecole des Beaux-Arts: concours Rougevin.

Consultations juridiques. Les gares de l'Exposition, Consultations techniques Le ciment de laitier. Correspondance. Concours

Salon de 1890. — Nouvelles.

DESSINS. - Frontispice. - Dôme de Milan : fenêtre de l'abside et deux chapiteaux. - Face et revers de la médaille de la Société centrale.

Consultations juridiques, 2 croquis. - Les gares de l'Exposition.

Consultations techniques, 1 figure.

PLANCHES HORS TEXTE:

La nouvelle mairie du XVIIIe arrondissement, p'anches 49 et 50.

#### BIBLIOGRAPHIE

Hydraulique agricole et Génie rural, par A. Durand-Claye (1).

On sait quel nom Durand-Claye a laissé dans toutes les branches de l'art de l'ingénieur. Ses travaux, ses découverles sont aujourd'hui classiques. Mais dans le champ si vaste de ses études, il est un ensemble de faits qu'il a examiné avec plus de constance et auquel son nom restera désormais attaché. Nous voulons parler de l'assainissement des villes et de ses relations avec l'agriculture et les irrigations. La question du tout à l'égout, qui triomphe aujourd'hui a, en effet, pour corollaire immédiat l'utilisation des eaux d'égout. Durand-Clave avait donc été conduit à étudier l'agriculture d'une facon toute scientifique et il professait à l'École des ponts et chaussées un cours d'hydraulique agricole et de génie rural. C'est ce cours que sa veuve publie aujourd'hui. Les notes ont été mises au net par M. Félix Launay. L'ouvrage comprend deux volumes, illustrés de nombreuses figures.

Le cours comprend deux parties :

1º L'Hydraulique agricole, c'est-à-dire la science de l'aménagement des eaux au point de vue de leur bonne répartition. de leur action salutaire sur la culture. On y traite les questions hydrauliques non comprises dans les cours de mécanique, appliquée de navigation intérieure et de travaux maritimes;

2º Le Génie rural, c'est-à-dire l'ensemble des questions relatives à l'agriculture et se rattachant à la mécanique et à

Pour donner une idée des divisions principales de l'ouvrage nous croyons bien faire de reproduire ici le sommaire placé en tête.

TOME PREMIER

Introduction.

Livre I. — Météorologie.

Livre II. — Géologie hydraulique et agricole.

Livre III. — Physiologie végétale. Livre IV. — Répartition des eaux.

Livre V. - Cours d'eau.

TOME SECOND

Livre VI. - Machines agricoles. Livre VII. — Engrais et amendements.

Livre VIII. - Irrigations.

Livre IX. — Dessèchements. Livre X. — Colmatages.

Livre XI. — Polders. Livre XII. — Drainage.

Livre XIII. — Fixation des dîmes.

Livre XIV. — Assainissement municipal et utilisation des eaux d'égoût.

Il est inutile d'insister sur la méthode et la clarté apportées dans tout l'ouvrage. Le nom de l'auteur en est le plus sùr garant. Indiquerons-nous seulement que ce travail renferme un grand nombre de faits et de documents qui n'avaient jamais été mis sous les yeux du public et donnent une haute E. R. valeur à cette publication.

(4) 2 vol. grand in-8°, Octave Doin, éditeur.

## **ECONOMIE ET FINANCE**

C'est seulement vers la mi-mars que seront publiés l'état des recouvrements du Trésor en février, le tableau du commerce extérieur et les relevés des recettes des chemins de fer de la même période. Il sera impossible de se faire auparavant une idée exacte de l'activité économique du pays; il faut attendre pour savoir si les effets de l'Exposition, un peu atténués pendant la première quinzaine de janvier, mais qu'il était néanmoins facile de voir à l'œuvre pendant la quinzaine suivante — ainsi que l'ont montré les documents économiques du premier mois de 1890 — si ces effets se continuent. Il y a apparence, si l'on se rapporte aux recettes du grand réseau ferré pendant les sixième et septième semaines d'exploitation qui vont du 5 au 18 février. Elles s'établissent en excédent de plus de 3 millions sur la période correspondante de 1889. Indubitablement cette activité du trafic, qui équivaut presque aux meilleures semaines de l'été dernier, est surtout le fait de la petite vitesse. C'est donc que la renaissance industrielle, dont les symptômes ont été régulièrement recueillis et signalés par ces chroniques, d'abord avant l'Exposition, puis dans les deux mois qui ont suivi sa clôture, s'affirme décidément et marche vers son plein épanouissement. Ce n'est pas là un phénomène accidentel et passager; nous le verrons s'accuser encore.

Si, au lieu d'appliquer au trafic du réseau une vue d'ensemble. on le considère dans le détail, on constate qu'il s'élève d'une façon remarquable sur les lignes plus spécialement industrielles : Nord, Lyon, Est. Sur la dernière, la chose reste indifférente aux actionnaires; mais il n'en va pas de même sur les deux autres. Si, en effet, une récidive de l'année 1879 doit se reproduire en 1890 - à sayoir le maintien des recettes d'Exposition - elle vaudrait au Nord un dividende que n'amoindrirait pas la précaution de mise en réserve qui s'impose cette année à la Compagnie; au Lyon, la libération complète de sa dette et, probablement, un accroissement de revenus.

Le marché, très ignorant et que ne conduit aucune initiative éclairée ni puissante, ne s'avise point de ces éventualités, lointaines peut-être, mais que la persistance des recettes actuelles jusqu'à fin juin suffirait à réaliser. Il ne s'occupe ni des actions de Lyon ni de celles du Nord; il se confine dans une inertie que nul avis, nul enseignement ne corrige. Les voies sont donc libres pour l'épargne. A elle de s'emparer en temps opportun des valeurs que la spéculation méconnaît : actions et obligations du Crédit foncier et des chemins français, Suez, avant qu'elles n'aient progressé davantage.

E. J.

## AVIS

#### CHANGEMENT D'ADRESSE

Depuis le 1er Mars, les bureaux de la rédaction de la CONSTRUCTION MODERNE, sont transférés 17, Rue Bonaparte.



## LETTRE D'ITALIE A « LA CONSTRUCTION MODERNE »

UN ARCHITECTE PARISIEN AUX TRAVAUX DE LA CATHÉDRALE DE MILAN

Il s'agit d'un architecte peu connu, ou mieux presque ignoré, qui fleurissait à la fin du xive siècle et jouissait de la sympathie du duc Jean Galéas Visconti, selon les uns protecteur, seulement selon les autres promoteur du dôme de Milan.

Je dois vous faire remarquer, dès à présent, l'amour de Jean Galéas pour les artistes étrangers qui étaient appelés au service de notre cathédrale. Pour ce qui regarde la France, cet amour devrait, à mon sens, s'expliquer du fait que Jean Galéas s'étant marié avec Isabelle, fille de Jean II le Bon, roi de France; il doit avoir eu, à cause de cela, des rapports continuels avec votre pays. Et peut-être Jean Galéas l'avait-il visité au moins une fois. lorsqu'il se rendit pour prendre possession du comté de Vertu en Champagne que lui apporta sa femme en dot. (Les documents, à ce sujet, nous font défaut à présent.) Les magnifiques cathédrales de la Champagne et des environs doivent avoir exercé, alors, sur Jean Galéas une excellente impression, et il doit avoir eu, depuis lors, une idée très favorable des architectes français, constructeurs des cathédrales gothiques.

L'architecte dont je désire vous signaler le rôle dans la cathédrale de Milan était donc nommé Jean Mignot (italianisé: Mignoto). Il arrivait ici de Paris le 13 août 1399 (1), en conséquence d'une délibération du mois d'avril, même année; et parmi les architectes étrangers ou plutôt (les documents ne parlent pas d'architectes mais d'ingénieurs) parmi les ingénieurs étrangers, soit français, soit allemands appelés à la construction de notre cathédrale, Mignot a été l'un des per-

sonnages les plus remarquables. Il se trouvait au dôme de Milan dans un moment où il y avait maintes questions à résoudre, bien que la construction se trouvât à sa quatorzième année. Déjà, avant que Mignot fût au service de la cathédrale de Milan, d'autres artistes étrangers avaient pris part à cette construction en qualité de sculpteurs (lapicidii), comme ce Jean de Firimborg, ce Pierre de France et cet Anex Marchestem, magistris a figuris; et en qualité d'ingénieurs, comme ce Nicole de Bonaventure (en italien : Bonaventura) artiste français, recommandé par Jean Galéas aux députés de la cathédrale milanaise, dans la même année (1389) où le duc mariait sa fille au comte de Turenne, frère du roi de France. Nicole de Bonaventure (dans les documents il est nommé Nicolaus de Bonaventis, ou Bonaventuris) a été le premier ingénieur étranger attaché aux travaux du dôme de Milan, ainsi que François Mignot a été le dernier de la période primordiale.

Et ici, permettez-moi de vous faire remarquer une faute qui a été plusieurs fois répétée chez vous à l'égard de Nicole de Bonaventure et qui dernièrement ne fut point évitée, même de M. Bayet. Celui-ci, dans son remarquable Précis d'Histoire de l'art (1), suivant les études de MM. Renan et Dussieux (2), écrivit : « Vers la fin du xive siècle, ce sont les Français qui tracent le plan du dôme de Milan et un parisien, Philippe Bonaventure (évidemment c'est Nicole, car nous n'avons pas eu à Milan, à la cathédrale, un Philippe Bonaventure) qui en dirige les travaux. »— Eh bien! sur l'autorité des documents les plus légitimes, je dois ici vous dire que, pour le moment, la question relative à l'auteur du plan de notre cathédrale est toujours à résoudre. Personne ne saurait dire le nom de celui qui a donné l'idée de l'iconographie du monument dont il s'agit ici.

<sup>(1)</sup> La date que je signale et celles que je signalerai sont tirées diligemment de documents publiés par l'administration de la cathédrale milanaise dans ses Annali, ou des documents qui n'ont pas été insérés dans les Annali mêmes; car ces Annali ne donnent qu'une partie des documents sur la construction de la cathédrale milanaise. Toutefois, c'est une publication assez remarquable, bien qu'elle ne soit pas elle-même sans défauts. Par exemple: elle manque d'une table ordonnée au point de vue des professions et des métiers; — et cela ne facilite pas les recherches; — au contraire.

<sup>5°</sup> Année. — N° 22.

<sup>(1)</sup> V. Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts, Paris. Quantin éditeur, p. 191.

<sup>(2)</sup> V. Renan. Discours sur l'état des arts du xive stècle, et Dussieux, les Artistes français à l'étranger, 3e édit., p. 7 et suiv.



Cathédrale de Milan. — Chapiteau d'un pilier intérieur. (N. de Bonaventure?).

Peut-être le dôme de Milan, comme celui de Cologne, devraitil avoir sa légende, et, pour cela, avoir son ombre qui en a tracé le plan sur le sable en se sauvant aussitôt.

Mais laissant aux poètes les joyeuses fantaisies, je dois vous dire encore, au sujet de Nicole de Bonaventure, qu'arrivé à Milan le 7 mai 1389, Nicole, le 6 juillet suivant, fut élu ingénieur général à la construction du dôme de Milan, et après une année et vingt-cinq jours de service il fut congédié. Toutefois le rôle de Nicole de Bonaventure, dans notre cathédrale, ne doit pas être négligé, bien que les documents montrent que Nicole prêta son service plutôt en qualité de sculpteur qu'en celle d'ingénieur. On voudrait lui attribuer, par exemple, le chapiteau que vous publiez et qui pourrait être, au contraire, d'un artiste allemand. Quoi qu'il en soit, à ce qu'il est connu aujourd'hui, le rôle de Nicole dans notre cathédrale ne s'attache pas au dessin général du monument ni aux questions principales de sa construction. Nous savons que, en concurrence d'un artiste italien Jacques de Campione (1), Nicole ayant donné le projet de la grande fenêtre au milieu de l'abside du dôme (magnæ trahu $n\alpha$ ), il triompha sur son antagoniste; et sa fenêtre modifiée dans l'exécution par des artistes italiens a été mise en œuvre (4).

Pour vous renseigner parfaitement sur ce Nicole de Bonaventure, je dois vous communiquer encore que, selon certaines inductions récentes, notre artiste serait un italien d'origine campionaise; mais à l'appui de ces inductions on n'a pas encore donné des preuves définitives.

Et François Mignot?

A son égard, je dois vous dire d'abord que sa présence dans la construction de notre cathédrale mit le champ de travaux en agitation à cause de ses idées presque toujours en contradiction avec celles des ingénieurs italiens. C'est surtout à cause de ses disputes continuelles et opiniâtres que Mignot est resté célèbre dans les annales de notre monument. Cela ne signifie point que Mignot ne fut pas un ingénieur remarquable et qu'ici son intelligence et son instruction n'aient trouvé des partisans et même des admirateurs (2). Cependant, une remarque — je suis obligé de la faire à présent pour justifier quelque peu l'opposition de Mignot et de nos ingénieurs.

Il est naturel qu'un architecte (disons ici, s'il vous plaît, architecte et non pas ingénieur; c'est nécessaire) élevé dans un pays différent de celui où il est appelé pour une construction, ne se trouve pas, dans ses idées, d'accord avec les idées de ce pays; et si, par hasard (comme il est arrivé à Mignot dans notre ville), dans la construction il y a des architectes du pays qui doivent prêter comme lui leurs services, les disputes surviennent nécessairement dès que d'un côté et de l'autre il y a véritable intelligence et conscience.

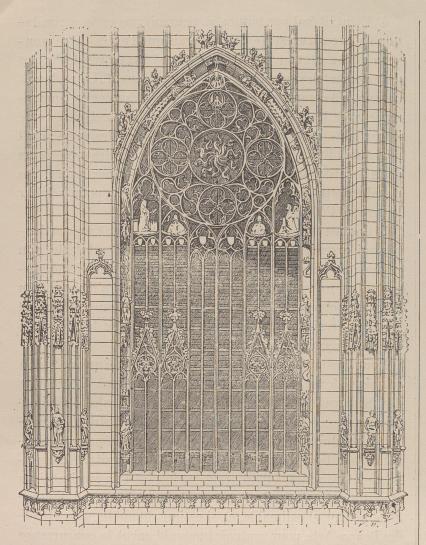
Voilà donc ce qui arriva, toujours à Milan, entre les ingénieurs étrangers et les ingénieurs italiens attachés à la construction de notre cathédrale. Les premiers incriminaient l'ouvrage des seconds, soit dans le dessin, soit dans la construction; les seconds vice versa soutenaient énergiquement dessin et construction, disant que les ingénieurs étrangers étaient incapables de donner un jugement sérieux sur les questions artistiques et constructives du dôme. Joignezà ce fait celui qui procède de l'humeur extrêmement excitable des disputeurs, et vous aurez le cas de Mignot à Milan; c'est-à-dire les disputes continuelles et violentes dont je vous parle.

centre des entrelacs) vous donne la clef de la part qu'ont eue nos artistes, dans la grande fenêtre.

(2) Je n'ai pas besoin de rappeler combien étaient instruits vos artistes du moyen àge. Je me rappelle avoir vu, publié par Lassus et Darcel (1838), l'album de Villard de Honnecourt dont le manuscrit est conservé dans votre Bibliothèque nationale. La variété des dessins de Villard de Honnecourt est extrême: architecture, études de figure d'après nature et d'après l'antique, croquis de sculpture, etc. Cet artiste qui visita la Hongrie et la Suisse a quelque chose de notre Léonard; il a cherché, dans l'album dont je parle, une méthode géométrique pour dessiner et grouper des figures et la solution de maints problèmes de mécanique, jusqu'au problème du mouvement perpétuel.

<sup>(1)</sup> Sur ce Jacques de Campione voir : Encyclopédie de l'architecture et de la construction, au mot : « Campione. »

<sup>(1)</sup> Je dois vous signaler, de même, que cette grande fenêtre dont l'idée revient à Nicole de Bonaventure et qui, dans la suite, fut modifiée sur le dessin de l'artiste français, a été étudiée, à la fin, par Filippino degli Organi, l'un des ingénieurs les plus intéressants du monument auquel il prêta son concours pendant le cours d'un demi-siècle à partir de 1400. A Filippino degli Organi doit se rapporter le dessin des entrelacs et des autres ornements que vous pouvez juger à votre aise dans le détail que j'ai l'honneur de vous faire parvenir. Cette fenêtre est l'un des détails les plus à signaler dans notre monument. Et si l'idée de cette grande ouverture absidale dans sa magnificence a été heureuse, l'ornementation ne l'a pas été moins, à mon sens. Du reste, la sobriété presque classique de la rose (remarquez bien, s'il vous plaît, le plein centre des entrelacs) vous donne la clef de la part qu'ont eue nos artistes, dans la grande fenêtre.



Cathédrale de Milan. — Fenêtre de l'abside (N. de Bonaventure).

Au 13 avril 1399, les députés à la construction du dôme décidaient donc que dans les travaux de la cathédrale, prendraient service, en qualité d'ingénieurs, le peintre flamand Cova avec deux de ses disciples les plus distingués, qui habitaient Paris. Ces deux disciples étaient un Johannes Campaniosus normand, cum suo sotio, et Johannes Mignotus de Paris. Peu de temps aprés leur arrivée, Cova et Mignot sont appelé peintres dans un document où il s'agit de leur faire toucher l'honoraire convenu. Mais, néanmoins (je me borne à parler de Mignot), Mignot eut à Milan des charges d'ingénieur et se montra toujours un constructeur et nullement un peintre.

A Milan, Mignot fut chargé de l'étude des sacristies étude commencée par d'autres ingénieurs. A ce propos, Mignot devait s'accorder avec quelques-uns de ses collègues; chose à laquelle le caractère de Mignot ne s'accommodait nullement. De là, le commencement des oppositions.

Nous sommes au 14 décembre, Mignot avait déjà trouvé que les ingénieurs, ses prédécesseurs, s'étaient absolument trompés dans la construction de l'église et que - quod Deus advertat! — le monument menaçait la ruine. A ce qu'il paraît, Mignot se rendit chez le duc Jean Galéas pour lui rapporter son opinion sur le péril de la cathédrale de Milan.

De la sorte, Mignot, au 28 octobre, recevait un ordre qui lui prescrivait d'écrire clairement les défauts de la construction et de proposer les remèdes. Mignot ne céda pas tout de suite aux ordres de ses supérieurs ni à la menace qu'ils venaient de lui saire; à savoir : que, en cas d'une réponse

négative, sa conduite serait, sur le champ, communiquée au duc; mais, enfin, il obéit et ses observations écrites eurent leur réponse écrite par les ingénieurs italiens.

Mignot n'était pas un homme à faire des compliments, et ses observations, ou mieux ses accusations, étaient semées de phrases comme les suivantes : male stat, male factum, pessimum opus, nil valet, non sunt nec habent suas rationes. La relation de Mignot se compose decinquante-quatre accusations, vingt-cinq ont eu la réponse des ingénieurs italiens, en contradiction, et dans une forme énergique comme l'accusation était faite; quant aux autres, non datur aliqua responsio, parce qu'elles ne se rapportent guère à la solidité de la tent guère à la solidité de la Cathédrale de Milan. construction. Les accusations et Chapiteau d'un pilier de l'abside. (Fr. Mignot.) les réponses nous ont été rap-



portées tout au long dans les Annali del Luomo (1), et par Nava dans ses Memorie sur notre cathédrale (2). Sa lecture est bien instructive car, de même qu'il nous donne le moyen de juger de la finesse des disputeurs, de même nous donnet-il une idée du caractère de l'éducation architectonique au xive siècle en France et en Italie.

Le caractère différent des deux écoles y est évident. Mignot condamnait, par exemple, le peu de saillie des contreforts et leur mouvement tout droit, sine nullo retracto, habituel aux constructions ogivales de la France. Pour cela — chose remarquable! — il en appelait au jugement des ingénieurs étrangers qui, étant élevés à la même école, en effet, dans un jugement, se rangèrent du côté de Mignot. — Mignot, cependant, poussait quelquefois aux extrêmes son opposition; évidemment, par esprit de réaction, à l'égard des ingénieurs italiens qui, de leur côté, ne cédaient pas eux-mêmes un morceau de terrain à leur antagoniste. De la sorte, même là où Mignot disait des choses sérieuses, il n'était pas écouté. Que voulez-vous? Les esprits, désormais, étaient à Milan trop choqués pour pouvoir se conduire raisonnablement dans une discussion, soit du côté de Mignot, soit du côté des nôtres. Il faut remarquer, pourtant, que Mignot, quand il ne s'arrêtait pas à des détails insignifiants, ne tenait pas un compte convenable de la diversité des matériaux employés ici et en France, et ne réfléchissait pas assez sur les propos artistiques qu'on voulait poursuivre à Milan.

En effet, Mignot, dans une seconde série d'accusations (25 janv. 1400), étant revenu sur la faiblesse de contreforts, nos ingénieurs lui répondent que les contreforts de l'église sont,

<sup>(1)</sup> Vol. 1er, p. 202 et suiv.

<sup>(2)</sup> Première partie, p. 86 et suiv.

au contraire, très forts et que unus brachius nostri marmoris et sarizzi in quolibet latere est tam fortis sieut brachia duo lapidum Franziæ vel ecclesiæ franziæ quam dat in exemplum suprascriptis magistris. Ensuite, Mignot fait sa critique sur les petites tours élevées à l'entour du clocher central (tiburio) et il sort avec une sentence digne de Vitruve, Scientia est unum et ars est aliud, et une autre qui sera bien agréée par les adversaires de M. Mayeux: Ars sine scientia nihil est. A quoi répondent nos ingénieurs, que Scientia sine arte nihil est. (Voilà une polémique d'« Ingénieurs et architectes », au xive siècle.)

(A suivre.) Alfredo Melani.

## LE DIPLOME D'ARCHITECTE

Il ne suffit pas de critiquer l'opinion d'autrui; il faut dire à son tour ce que l'on croit juste et raisonnable.

Les sociétés départementales ont eu le mérite de faire sortir cette question du diplôme du cercle platonique où la maintenaient les antiques congrès. Si j'avais l'espoir qu'elles voulussent me prêter une oreille attentive, je leur dirais : Ne vous heurtez pas la tête contre plusieurs murs, vous ne les enfoncerez pas. A votre place, je demanderais simplement cecì.

4° Comme le raisonnable M. Courau, je laisserais tranquilles les Diplômés. Il est inutile et dangereux de se mettre à dos l'enseignement officiel. Je reconnaîtrais les progrès accomplis par cet enseignement et son mérite réel; on n'en serait que plus disposé à reconnaître, de l'autre côté, qu'il ne nous donne pas encore tout ce qu'on est en droit d'exiger de lui. Je discuterais pied à pied les réformes utiles, et je demanderais plusieurs modifications dans la manière de décerner le diplôme, afin qu'il acquît plus de valeur sérieuse encore; je demanderais notamment que l'institution du Stage, excellente mesure, fût entourée de plus sérieuses garanties.

2° Je demanderais, si l'État et les municipalités peuvent en faire la dépense, qu'on organisât des cours complets d'architecture, dans les grandes villes des départements; et j'insisterais sur le caractère particulièrement pratique qu'il conviendrait de donner à cet enseignement. Celui-ci n'ayant plus pour but et pour couronnement le prix de Rome, — ce phare qui, à Paris, éblouit plus encore qu'il n'éclaire, — il nous serait probablement facile d'y implanter un esprit tout nouveau, tandis qu'ici on se heurte parfois à des traditions qu'il est à peu près impossible de déraciner complètement. Je voudrais, dans les départements, des méthodes et une inspiration toutes différentes.

3° Je me ferais très modeste au début, proclamant très haut l'éclatante supériorité artistique de l'École des Beaux-Arts; ne demandant à former, en dehors d'elle, que d'honorables praticiens, familiarisés avec la pratique de la profession. Je demanderais alors l'institution d'un diplôme qui serait à celui de Paris ce qu'est le simple baccalauréat à la licence. Et je conserverais secrètement l'espoir que, en peu d'années, il arriverait pour mes Diplômés ce qui est arrivé aux ingénieurs civils vis-à-vis des polytechniciens; c'est qu'ils seraient tout autant considérés que leurs aînés, avec des aptitudes différentes mais tout aussi prisées.

4° Etant libéral par nature, je poursuivrais cette assimilation au baccalauréat; je demanderais que l'accès de ce nouveau diplôme fût ouvert, non seulement aux élèves des écoles départementales, mais librement à tout venant. Libre donc à chacun, s'il compte sur ses forces, de se présenter en concurrence avec les élèves des écoles officielles. Ceci exige une impartialité d'autant plus grande de la part des jurys; c'est pourquoi l'État ferait bien d'y placer, à côté des professeurs de la localité, si leur présence est vraiment nécessaire, des membres étrangers, en nombre assez grand pour rétablir largement l'équilibre indispensable.

5° Comme il me paraît impossible de retirer à un particulier qui exerce, bien ou mal, la profession d'architecte, son gagne-pain actuel; comme l'Etat n'en a pas le droit, je ne songerais pas un seul instant à lui demander ce qu'il serait bien forcé de me refuser. Je laisserais la profession entièrement libre, et serais bien tranquille d'ailleurs sur les résultats que nous réserverait un avenir prochain.

Pour l'instant, je ne toucherais donc, en quoi que ce soit, à ce qui existe; et je n'aurais, par conséquent, pas à combiner des mesures transitoires, plus ou moins originales. Je laisserais les choses dans l'état, attendant que les institutions nouvelles produisent, chaque année, leurs conséquences nouvelles. Au bout d'un certain temps qu'arriverait-il? L'enseignement inauguré, s'il est vraiment inspiré d'un esprit sérieux et pratique, maintiendrait nécessairement le second diplôme à un niveau si estimable, et si estimé du public, que l'Ecole des Beaux-Arts, pour soutenir honorablement la concurrence et même la prééminence qu'elle s'attribuera, sera bien vite contrainte à de nouveaux efforts et à de nouvelles concessions. Ainsi se trouverait réalisée, par la force des choses, la première partie de mon programme concernant l'Ecole ellemême.

D'un autre côté, le diplôme provincial étant accessible à tous ceux qui le méritent, ce sera faire soi-même aveu d'une complète infériorité, que de ne pas s'y présenter ou de ne pas l'obtenir. Le public ne tardera pas à faire à chacun la part de son mérite réel et ainsi constaté. Les architectes ou prétendus tels, qui n'auront su faire preuve que d'ignorance ou d'incapacité, ne peuvent tarder à tomber dans le discrédit le plus avéré. La profession se trouvera tout naturellement fermée aux incapables, sans mesure de rigueur illégale, et sans que les disgraciés aient aucun droit de se plaindre.

Comme dit la chanson : C'est un beau rêve; ah! laissezmoi rêver.

P. PLANAT.

## LA NOUVELLE MAIRIE DU XVIIIº ARRONDISSEMENT

PLANCHES 49 et 50.

C'est vraisemblablement le 14 juillet de cette année qu'il sera possible de procéder à l'inauguration officielle de la nouvelle mairie du XVIII<sup>e</sup> arrondissement, laquelle s'élève sur la place Sainte-Euphrasie, vis-à-vis de l'église Notre-Dame-de-Clignancourt.

Le nouvel édifice municipal, qui remplacera avec avantage la mairie vermoulue de la place des Abbesses. et dont un des





Médaille de la Société nationale des architectes.

grands mérites sera d'être situé à peu près au centre de l'arrondissement, est déjà terminé, quant au gros œuvre, à l'exception de certaines parties de la toiture.

Il se compose d'un entresol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec cour intérieure qui est encadrée par une galerie où seront aménagés les bureaux des divers services. La salle des fêtes et la salle des mariages ont été l'objet de soins particuliers; elles sont fort belles et recevront une décoration à la fois sobre et artistique.

La façade principale est d'aspect monumental et sera ornée de divers motifs de scupture. Elle est précédée d'un portique formant avant-corps de bâtiment.

La nouvelle mairie est complètement isolée; à sa partie postérieure, une petite rue la sépare du pâté de maisons situé entre les rues Hermel et du Mont-Cenis.

Ses trois autres façades se développent librement sur les deux rues sus-nommées et sur la place Sainte-Euphrasie, au droit de la rue Ordener.

Ajoutons en terminant que le prix d'acquisition du terrain de cette mairie s'est élevé à seize cent mille francs.

Cette construction est l'œuvre de M. Varcollier. Nos gravures reproduisent le projet de notre confrère, tel qu'il était exposé dans le pavillon de la Ville de Paris, à l'Exposition universelle.

## LA MÉDAILLE DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE

La création d'une médaille avait été mise au concours parmi les membres de la Société nationale des Architectes de France. C'est notre confrère M. Lebœuf qui a été le lauréat de ce concours. Il a confié l'exécution de son projet à M. A. Patey, graveur en médailles, prix de Rome. Nous avons tenu à reproduire la face et le revers de cette médaille qui fait le plus grand honneur aux deux artistes qui en sont les auteurs; le graveur a été un interprète fidèle de la conception de l'ar-

chitecte, mais il a eu également sa large part dans la création de cette œuvre d'art.

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours d'ornement et d'ajustement. (Prix Rougevin.) Jugement du 27 février.

Autrefois les prix Rougevin (4) étaient l'objet d'un concours particulier auquel pouvaient prendre part les élèves de première classe; mais ces prix ne comptaient nullement comme valeurs acquises auxdits élèves. Aujourd'hui ce concours donne lieu à une distribution de médailles et de premières mentions comptant comme valeurs; et les prix Rougevin sont attribués aux élèves ayant remporté les deux premières médailles.

Cette fois c'est à M. Pontremoli qu'a été décerné le premier prix; à M. Jost est échu le second prix; et cela sur projet de; Un édicule à la gloire de l'art français.

C'était le sujet proposé.

Ledit « édicule » devait, après le succès de l'exposition centennale des Beaux-Arts, rappeler les origines de l'art, les grands artistes français et leurs œuvres; c'eût été un monument consacré à l'histoire et à la glorification de nos célébrités artistiques. L'un des squares de la cour du Louvre, le plus rapproché du pavillon dit de l'Horloge, eût fourni l'emplacement convenable.

L'architecture, la peinture, la sculpture, la gravure en médaille et la gravure en taille douce, devaient être repré-

<sup>(4)</sup> Le prix d'ornement et d'ajustement, institué par Auguste Rougevin, architecte, en mémoire de son fils feu Auguste Rougevin, élève de l'Ecole, consiste en deux sommes, l'une de 600 francs, l'autre de 400 francs, qui sont attribuées aux deux élèves classés premiers dans ce concours ayant lieu chaque année à l'Ecole en loges, et durant sept jours.

sentées, ainsi que les grands artistes dans chacune de ces branches de l'art, en cette sorte de Panthéon (1), et cela au moyen de bas-reliefs, de statues et d'inscriptions.

Les marbres de couleur, les mosaïques et les vitraux peints devaient fournir les éléments d'une décoration très riche.

Les parois de cet édicule, couvertes d'inscriptions relatant les noms connus des grands artistes, devenaient comme le Livre d'or de l'art national.

Même une table ou stèle eût été consacrée, comme dans les temples antiques, « aux dieux inconnus » c'est-à-dire aux artistes restés anonymes et dont les œuvres seules nous sont restées.

La coupe de ce monument, dont la largeur intérieure eût été de dix mètres, devait être dessinée et rendue à une échelle assez grande. Le plan et l'élévation extérieure pouvaient n'être traités que d'une façon sommaire.

Certes, il y avait là un fort joli sujet à composer, étudier et dessiner, tenant compte de cette situation gracieuse en un jardin de palais, en un square public, lieu de repos hygiénique et de méditation pour les uns, de récréation pour les autres.

Il fallait considérer l'édicule demandé comme un abri décoratif, une sorte de dais destiné à surmonter le monument principal élevé à la gloire des Beaux-Arts: c'est-à-dire quelque chose de très ouvert, ne masquant rien des figures symboliques, des statues, ou des inscriptions indiquées.

C'était comme un « portique de triomphe » — pour ainsi dire — et non un temple fermé. Un sanctuaire en plein air, et non une chapelle funéraire.

Il ne fallait pas qu'on fût obligé d'adresser une demande officielle pour visiter l'intérieur de cet édicule sous la conduite agaçante d'un gardien à boniment intéressé.

Malheureusement la plupart des concurrents ont pris la chose « au funèbre », pour ne pas dire autrement. Des chapelles presque sépulcrales, à peine éclairées par des jours de souffrance; des panthéons réduits, avec des coupoles recevant un jour mystérieux par une lunette ouverte, en même temps, au soleil et à la pluie; des cénotaphes enfermés entre quatre murs couverts, à l'intérieur, d'ornements et d'inscriptions : voilà pour l'ensemble de ce concours — manqué quant au parti pris et à l'interprétation du programme, mais remarquable quant à la somme d'imagination dépensée, quant à l'adresse de certains ajustements et à l'originalité de fort jolis motifs.

Il faut bien dire que les données du programme comportaient l'esquisse et l'étude d'un projet d'architecture, beaucoup plus encore qu'un concours d'ajustement.

Et malheureusement les mots *Panthéon* et *vitraux*, malgré la note manuscrite rapportée en marge du programme imprimé, ces termes ont influé d'une façon fâcheuse sur l'esprit des concurrents. Ceux-ci ont oublié le jardin pour fermer le temple élevé à la gloire artistique; et les 10 mètres de largeur intérieure les ont entraînés à l'idée fixe d'une chapelle des *artistes défunts*, tandis qu'il fallait, à travers des arcades triomphales,

rêver l'épanouissement d'une apothéose aux silhouettes harmonieuses, découpées sur les masses de verdure, et couronnées par une coupole aérienne aux dessous solidement et puissamment colorés.

En face de cette erreur assez générale, le jury n'a pu récompenser que les projets les moins éloignés des données réelles mais peut-être trop sous-entendues du programme. Et, ainsi, des projets comportant certaines qualités de décor et d'ajustement, de dessin et de style ont dû être, à regret, sacrifiés à la récompense d'une interprétation plus juste qu'offraient, dudit programme, d'autres projets assez peu dessinés et d'un arrangement médiocre. Les auteurs des derniers ont obtenu des deuxièmes médailles, ceux des premiers ont dû se contenter de premières mentions.

Dame! on ne comprenait pas ce jugement; les premiers étaient les derniers; et patati et patata..... On jabotait ferme à l'exposition, jusqu'à ce que des anciens, mieux avisés, eussent expliqué aux mécontents que c'était « au parti » qu'on avait donné les médailles, « au parti bien ouvert ».

Ce qui précède ne regarde, d'ailleurs, que la généralité des projets. Quant à ce qui est des deux principaux lauréats, l'un, M. Pontremoli (élève de feu M. André) avait ouvert son monument aux quatre vents de la gloire, par deux portes carrées et deux hautes arcades pénétrant dans la voûte d'un dôme que surmontait, pour la silhouette, une élégante lanterne. L'autre, M. Jost (élève du même maître) avait ouvert son « édicule » par deux arcades opposées et gardé deux autres faces fermées pour y disposer, en des exèdres à cul-de-four, ses tables à inscriptions.

Au plus « ouvert » est allé le premier prix Rougevin.

La Construction moderne doit, suivant l'usage, publier prochainement un dessin complet des deux projets primés en première ligne. Il nous suffira donc de dire qu'au travers de l'entrecolonnement d'un ordre corinthien à fûts de marbre, qui divisait, en hauteur et en largeur les grandes arcades ouvertes de M. Pontremoli, on devait parfaitement jouir, au dehors, des richesses du décor, des souvenirs historiques et des expressions plastiques du fort joli monument élevé à la gloire de l'Art, sous l'abri d'une coupole bien ornée. La verdure des massifs devait servir de fond à ces somptuosités; et le chant des oiseaux eût animé ce coin d'apothéose.

La silhouette d'une Gloire ou Renommée se détachait sur le vert sombre d'une pyramide en marbre, motif occupant le milieu de l'édicule, et porté sur un soubassement solide, accosté de deux figures allégoriques en marbre blanc.

L'ajustement de l'ornementation n'offre, ici, rien de très subtil; mais l'ensemble et les détails du projet constituent un morceau d'architecture très correctement étudiée, bien décorative, vraiment monumentale.

Au dehors, la silhouette élégante de l'édicule disait bien ce qu'était l'intention formulée au programme.

Quant à M. Jost, la décoration marmoréenne, aux colorations harmonieuses et très riches de son monument — ordres, placages, piédroits, archivoltes, voûte, etc. — cela répondait parfaitement, comme puissance et solidité, à ce qui était indiqué, peu de reliefs encombrants, mais beaucoup de couleur. D'autres ont peint, émaillé, doré, un « grouillis » de

<sup>(1)</sup> On observait que le mot « Panthéon » était ici pris au figuré, — rien du Panthéon d'Agrippa ni de celui de Souflot.

pâtisseries décoratives, convenant à la voûte d'un salon de Musée, et non au-dessous d'une coupole en plein air. M. Jost a su faire là du dessin polychrome solide. Une colonne commémorative d'ordre corinthien, surmontée d'un trépied à encens, et dont le fût entouré de quatre figures allégoriques repose sur un socle un peu trop funéraire : cela ne répondait pas, suffisamment, au sentiment d'exaltation glorieuse qu'on chercherait en ce motif principal.

On en pourra juger bientôt, ici, planche en main.

MM. Huguet (atel. Blondel), Masson (atel. Ginain) et Umbdenstock (atel. Guadet) ont « décroché », chacun, une deuxième médaille.

Le premier de ces « médaillistes » avait compris le décor de sa coupe dans une gamme très claire — blanc et or — avec des tentures simulées au pourtour intérieur de sa chapelle funéraire — celle-ci, d'ailleurs, très convenablement ornée, s'il s'agissait de la mémoire d'une jeune fille pleurée par de richissimes parents.

M. Masson, après avoir ouvert son petit édifice par quatre portiques, a cru devoir supprimer ces à-jours, pourtant fort agréables, en les murant jusqu'aux deux tiers de leur hauteur, à l'instar des temples égyptiens. C'était trop de mystère, là où tout était, au contraire, à montrer. C'est dommage. L'ordre extérieur, répété à l'intérieur, produisait un bel effet, ainsi que les statues assises au-dessus, en attique. En somme, intérieur trop fermé, peu éclairé, sépulcral, mais fort bien étudié dans ses lignes et ses proportions.

La coupole à caissons octogonaux du panthéon de M. Umbdenstock; son autel adossé et surmonté d'une large table à inscriptions encadrée par un ordre cariatide imité de Jean Goujon; le fronton courbe surmontant cet ordre et se découpant sur un vitrail historié : tout cela, très bien dessiné, adroitement rendu mais, encore une fois, absolument fermé, eût très bien répondu à la demande d'une chapelle mortuaire.

Après cela signalons le projet très ouvert de M. Shoop (atel. André) — un portique à dôme — mais insuffisant d'étude et de rendu (première mention); celui de M. Robert (André) dans les mêmes données ou à peu près: bon parti, bonne esquisse, « éreintée » au rendu — ça arrive; — celui de M. Varcollier (Ginain): chapelle ouverte par quatre arcades, dôme à « œil », comme au Panthéon de Rome; celui de M. Freynet (André) trop fermé, funéraire, mais intérieurement décoré de fort bons ajustements, d'un autel très réussi; de M. Ballé (atel. Gerhardt), mêmes défauts, mêmes qualités qualités que le précédent : le tout bien dessiné, étudié, ajusté, très architectural, distingué, indiquait un artiste déjà sérieux; le monument de M. Deperthes (atel. Ginain) très ouvert, aux tables d'inscriptions bien placées et à portée de la vue (en soubassement), était, à l'intérieur, trop doré, tourmenté de saillies, ordres, et frontons, de niches, nids à poussière, etc.; très ouvert aussi, de M. Sountag (André), très coloré, avec peu de saillies, à l'intérieur, architecture tranquille, trop tranquille même, en ce qui est du monument central un peu masqué et entouré de quatre bancs de jardin, comme en un vulgaire kiosque; de M. Berger (Guadet) une jolie chapelle à double coupole, l'une recouvrant l'autre - absence d'inscription et de marbre colorés — intérieur tout blanc, dessiné d'une façon spirituelle, charmante, lavé de même: Cela valait bien une deuxième médaille.

Enfin, le temple periptère de M. Pradelle (atel. Guadet), sa rotonde au portique circulaire, avec coupole : sa belle ordonnance intérieure; ses grandes tables de marbre à inscriptions bien encadrées, couronnées par des groupes d'une jolie silhouette (Apollon et génies des arts); sa voûte à nervures courbées sur des fonds d'or et de mosaïque: tout cela rendu d'un dessin très fin, d'une touche spirituelle, à la pointe du crayon et du pinceau, valait mieux qu'une première mention - mais c'était trop fermé.

Trop fermés!... trop fermés, presque tous: des Panthéons réduits ou des Invalides minuscules; mais beaucoup de goût et de savoir, déjà, en ces résultats brillants d'une erreur excusable, puisqu'elle était celle de tous, ou à peu près.

UN ANCIEN.

P. S. - Récapitulation du jugement : 1er prix et 11e médaille à M. Pontremoli; 2º prix et 1º médaille à M. Jost (deux élèves de feu M. André) ; 2° médailles à MM. Huguet (atel. Blondel), Masson (atel. Ginain) et Umbdenstock (atel. Guadet): puis une bienfaisante rosée de 1res mentions attribuées à quarante autres projets.

Voilà qui va fournir, à plus d'un, le moyen de se présenter au concours du diplôme: toutes mentions ou médailles comptant ici, répétons-le, comme valeurs scolaires.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

Servitude non ædificandi. — Titres. — Dommages. — Travaux publics.

1º Par un même acte notarié, P..., F... et M... acquièrent de M. de R..., chacun individuellement, une parcelle de terrain suivant des délimitations respectives indiquées audit acte et sur un plan conforme au croquis ci-contre.

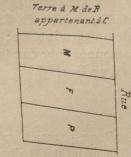
De plus, il est dit dans cet acte : 1° « Que les acquéreurs ne pourront construire aucun bâtiment d'habitation sur les parcelles à ceux-ci vendues. » 2° « Que les acquéreurs devront se clore sur leurs limites séparatives d'avec le surplus de la terre de M. de R...

« Les acquéreurs conviennent d'ailleurs entre eux que la totalité des clôtures sera faite à frais communs de même que les murs séparatifs des parties acquises par chacun d'eux respectivement.

« Les acquéreurs seront dès ce jour propriétaires chacun en ce qui les concerne des parcelles présentement vendues.

« Les présentes ventes sont ainsi faites et consenties moyennant le prix de 450 francs, soit 150 francs par chacun des acquéreurs, lesquelles sommes M. de R... reconnaît avoir reçu de chacun desdits acquéreurs auxquels il en passe quittance finale.»

Plus tard, M... acquit de C... acquéreur du surplus de la terre de M. de R..., une petite parcelle a et il est dit dans ce dernier acte:



« Par suite de l'acquisition de cette parcelle de terrain M... aura le droit de construire sur cette parcelle et sur celle par lui acquise de M. de R...»

Aujourd'hui, M... voulant user de ce droit, et croyant n'être lié par cette défense de construire que par son vendeur, se propose de construire un bâtiment; mais F... un des autres acquéreurs menace de s'opposer à cette construction, prétendant que l'obligation insérée dans la vente commune les lie réciproquement.

Que doit faire M...? a-t-il le droit de construire?

2º La ville de Saint-E... ayant fait construire un égout collecteur, les caves de mon client se trouvent inondées; les experts ont reconnu que cet égout construit en ciment formait barrage, dans le sous-sol du terrain, à l'écoulement naturel des eaux qui, par suite, s'élevaient dans la cave jusqu'à une certaine hauteur où se trouvait un branchement d'égout par lequel elle s'écoulait; cet état est très préjudiciable à la propriété.

L'article 640 du Code civil ne serait-il pas applicable dans l'espèce? Y aurait-il exception pour les voies publiques?

Réponse. — 1° En matière de servitude, nous l'avons dit, tout est de droit strict et étroit. Si l'acte d'acquisition de M... porte qu'il ne pourra construire sur son terrain, il ne peut passer outre à cette servitude, sans contrevenir aux termes de la loi qui dit que le propriétaire du fonds débiteur de la servitude ne peut rien faire qui tende à en diminuer l'usage ou à le rendre plus incommode. (Art. 701 C. civ.)

D'autre part, l'article 1165 du Code civil explique que les conventions n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes : elles ne nuisent point aux tiers, en sorte que la servitude imposée sur le fonds acquis par M... ne peut être levée que par R..., le vendeur.

Si R... consent à lever la servitude imposée sur le fonds de M..., F... et P... ne pourront réclamer contre cet acte, qu'autant que leur contrat d'acquisition porterait que le fonds M... ne devra jamais recevoir de constructions; cependant, alors bien même que cette condition ne serait pas insérée au titre de F... et de P..., il y aurait lieu de rechercher si, dans la commune intention des parties, la servitude non œdificandi n'a pas été établie sur les trois lots.

L'article 4156 du Code civil dit, en effet, qu'on doit, dans les conventions, rechercher quelle est la commune intention des parties contractantes, plutôt que de s'arrêter au sens littéral des termes.

D'après les extraits qui nous sont remis des titres, il nous paraît ressortir que la servitude non ædificandi frappe les trois lots et que cette servitude doit profiter à chacun de ces lots contre les autres; c'est-à-dire que l'un des propriétaires des lots peut s'opposer à ce que les propriétaires des autres lots construisent sur leurs terrains.

2º La question est de la compétence du conseil de préfecture.

Il y a là dommage causé par un travail public. Une action doit être intentée devant le conseil contre la ville, à fin de dommages-intérêts; — une expertise sera vraisemblablement ordonnée pour constater les faits et apprécier l'indemnité due, s'il y a lieu.

#### Exhaussement.

Deux propriétés séparées par un mur de clôture en moellons de 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur, ledit étant mitoyen, un des propriétaires fait construire et surélever le mur en briques de 0°22 laissant la surépaisseur du mur de son côté, c'est-à-dire 0°25.

1º Quel est le droit du propriétaire voisin?

2º Quel serait le moyen le plus conciliable, le propriétaire ne voulant pas faire démolir ni vendre la partie du terrain?

Réponse. — L'exhaussement fait dans les conditions qui sont indiquées est essentiellement vicieux, surtout si le mur de clôture n'est pas de bonne construction. En effet la maçonnerie pour l'exhaussement tendra à s'écraser et il en résultera une poussée en sens inverse, c'est-à-dire du côté du voisin.

Nous ne pensons pas qu'un tel ouvrage puisse exister surtout si l'exhaussement a quelque hauteur et si le mur inférieur n'est pas bien construit. Si ce dernier mur est fait avec des matériaux de gros appareils, bien liaisonnés, l'inconvénient de l'exhaussement acquiert une importance beaucoup moins considérable.

#### Maison à divers. — Exhaussement.

Le propriétaire A... possède le rez-de-chaussée et entretient la moitié du toit, partie A.

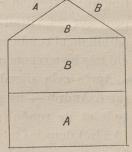
Le propriétaire B... possède l'étage et le grenier; il entretient l'autre moitié de toit.

Pourriez-vous me dire si B... peut élever d'un étage malgré A..., faire un toit de forme différente ou de même forme avec des ardoises ou du zinc au lieu de tuiles; bien entendu, ces frais au compte de B... Serait-il obligé d'en prendre l'entretien à ses frais?

Quelle marche suivre avant de commencer les travaux?

Réponse. — Lorsque les divers étages d'une maison appartiennent à divers propriétaires, si les titres de propriété ne

règlent pas le mode de réparations et de reconstructions, elles doivent être faites ainsi qu'il suit : les gros murs et le toit sont à la charge de tous les propriétaires, chacun en proportion de la valeur de l'étage qui lui appartient; le propriétaire de chaque étage fait le plancher sur lequel il marche; le propriétaire du premier étage fait l'escalier qui y conduit; le propriétaire du second



étage fait à partir du premier l'escalier qui conduit chez lui et ainsi de suite. (Art. 664 C. civ.)

On doit déduire, de l'article 664 que les gros murs sont en copropriété ainsi que la toiture; l'exhaussement n'affectera pas la propriété de A, en tant que rez-de chaussée, mais elie touchera la propriété commune et indivise, c'est-à-dire les gros murs et le toit. Dans ces termes, nous pensons qu'il y a lieu d'assimiler l'exhaussement de la maison au cas prévu à l'article 658 du Code civil, c'est-à-dire que l'exhaussement doit être permis, à la condition qu'une indemnité de la charge soit payée au propriétaire du rez-de chaussée, pour l'exhaussement sur les murs en copropriété, et à la condition encore que le propriétaire qui fait l'exhaussement soit tenu d'exécuter tous les ouvrages nécessaires, pour que le nouvel œuvre ne nuise, en quoi que ce soit à la propriété de A.

De plus, le comble étant modifié, cette modification ne peut être onéreuse à A, c'est-à-dire que dans l'avenir, ce dernier ne peut être tenu à plus de réparations d'entretien, qu'il n'en supportait dans l'état actuel. Or, il est certain que le comble projeté sera d'un entretien plus coûteux que le

comble existant aujourd'hui. Il doit donc y avoirentente sur ce sujet.

Alignement.

Je vous serais bien obligé de me faire connaître la marche à suivre pour obtenir de la municipalité la réponse à des demandes régulières d'alignement et de nivellement.

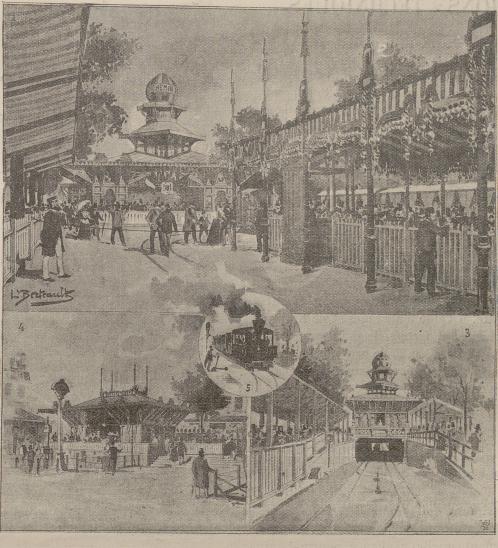
Le décret du 26 mars 1852 rendu applicable ici nous oblige à demander l'alignement et le nivellement. Mais la municipalité fait la sourde oreille et refuse de répondre. Comme il vaà chaque instant des modifications dans les rues créées ou en création, je tiendrais à obtenir du maire une réponse

officielle de manière à être fixé sur la direction et la pente de la voie publique.

Réponse. — Les demandes d'indemnité, fondées sur le retard apporté par l'administration dans la délivrance de l'alignement ou sur le refus d'alignement, doivent être portées devant la juridiction administrative. (Ordonnance sur conflit du 19 déc. 1838; arr. Cons. d'Ét.; 17 août 1860, Labille; 18 mars 1868, Labille; 18 juillet 1873, Lemarié; 23 janvier 1874, Brémont de Saint-Paul; 14 juillet 1879, ville d'Alger.)

C'est au Conseil de préfecture qu'il appartient d'en connaître sauf recours au Conseil d'Etat. Le Conseil d'Etat avait fondé d'abord cette attribution de compétence sur ce qu'il s'agissait d'une difficulté en matière de grande voierie. Mais il a reconnu que cette solution ne pourrait être applicable à des demandes d'indemnité du même genre qui seraient formées, non par des riverains des routes ou des rues de Paris, mais par des riverains des voies publiques dépendant de la petite voirie. Dans une seconde décision il a été établi la compétence du Conseil de préfecture, en se fondant sur ce que, ces refus étant faits en vue de rendre moins onéreux les travaux d'ouverture de nouvelles rues, il s'agissait d'un dommage se rattachant à l'exécution de travaux publics.

Il appartient au Conseil de préfecture de statuer sur la demande en indemnité formée par un propriétaire contre la commune à raison de ce que le maire a refusé de donner alignement à ce propriétaire pour construire le long d'une rue, alors que ce refus a eu pour but de ménager les intérêts



Les gares du chemin de fer de l'Exposition.

pécuniaires de la commune dans l'exécution des travaux projetés.

Et, dans ce cas, le dommage résultant du refus d'alignement est de nature à donner droit à une indemnité.

Vice caché. Responsabilité.

En 1876 ou 1877, j'ai vendu une maison que je venais de construire et, dans la cour, j'avais été obligé de faire remblayer de 3 mètres environ, Il y a deux ans, une fuite survenue au tuyau d'eau a occasionné un tassement par suite duquel le propriétaire a été obligé de faire remanier le pavage de ladite cour. Ce travail a été fait par moi et naturellement j'en ai fait compte au

propriétaire qui me dit que ce travail m'incombe en partie parce qu'il y avait vice de construction. Je vous serais bien obligé de me faire savoir si, après avoir vendu la maison telle qu'elle se consistait et se comportait sans aucune réserve, je suis encore responsable comme entrepreneur et si, dans cette occasion, il y a réellement vice de construction, ce que je ne pense pas. D'ailleurs les murs on'nt fait aucun mouvement.

Réponse. — L'expertise peut seule dire s'il y a vice de construction dans la circonstance qui nous est soumise. Si oui, le vendeur est responsable à raison du vice caché.

Si réellement le tassement qui s'est produit a pour cause une fuite survenue au tuyau de la concession d'eau, notre correspondant n'est évidemment pas responsable.

> Le secrétaire du Comité de Jurisprudence, Henri Ravon, architecte.

## LES GARES DE L'EXPOSITION

On sait quel succès a remporté le petit chemin de fer de l'Exposition. Le public y montait autant par plaisir que par nécessité. Il faut dire que tout, dans la construction comme dans l'exploitation, était combiné pour la satisfaction des visiteurs. Les gares et stations, par exemple, avaient un aspect coquet qui séduisait. Ces petits édifices avaient été élevés par notre confrère, M. Gaillot. Nous donnons dans notre gravure quelques vues de ces constructions, dernier souvenir de l'Exposition.

## CONSULTATIONS TECHNIQUES

#### MARQUISE EN FER

Il s'agit d'une marquise à établir le long d'un mur mitoyen. Le besoin d'avoir une libre circulation empêchait tout point d'appui au dehors. Mais sur quelle adhérence pouvait-on compter contre ce mur mitoyen? Il a 0<sup>m</sup>50 d'épaisseur, est en moellon homogène, on ne peut le traverser.

Voici quelles sont les mesures que l'on a prises: on a composé chacune des fermes de la marquise, placées de 5 en 5 mètres, suivant la forme indiquée dans le croquis ci-joint, en cornières et fers plats de contreventement. Puis, on a prolongé la ferme jusque dans le sol avec une section suffisante pour résister à la flexion. Ce pied de ferme, noyé dans un massif de maçonnerie, peut jouer le rôle d'encastrement et s'opposer au renversement de tout le système. Néanmoins, par surcroît de précaution, on a voulu donner un point d'appui direct à la fermette, à l'aide d'ancrages et de tirants fixés au mur. Les ancrages sont formés de deux cornières assemblées avec le tirant et logées à 0,25 de profondeur, derrière une doublure en maçonnerie soigneusement reliée au reste du mur et jointoyée en ciment.

La charge moyenne de cette marquise est évaluée à 60 kilos par mètre carré.

1º Quel rôle doit-on donner aux deux pièces extrêmes de la fermette (abstraction faite du tirant) et comment interviennent les croisillons?

2º Quel est le point dangereux du poteau; quel est le moment de flexion maximum qui donnera la section sur toute sa longueur supposée uniforme de C en D?

3° Les tirants intervenant, quelle confiance pourra-t-on avoir en eux; quelle sera leur traction sur le mur? Quels sont les expériences et calculs qui peuvent servir à l'étude de la résistance transversale d'un bloc de maçonnerie semblable?

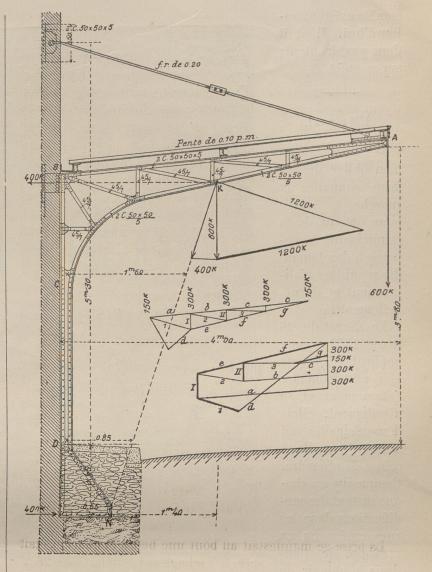
Réponse. — Quoiqu'il nous paraisse un peu faible, admettons le chiffre indiqué de 60<sup>k</sup>, ce qui donne 1,200<sup>k</sup> par ferme, et 300<sup>k</sup> par point d'attache.

Comme d'ordinaire, on écrit l'équilibre en chaque point d'articulation, ce qui donne l'épure tracée. La plus grande compression est e, de 3,300 $^{\rm t}$  environ; la plus grande tension est a, de valeur à peu près égale. Les compressions sur les pièces verticales I, II et les tensions ou compressions sur les lattis 1, 2, 3 se lisent sur l'épure.

L'équilibre de cette ferme, sans tirant ajouté, s'établit ainsi : la ferme tend à arracher le mur en B, et le repousse, au contraire, vers le pied. A partir de K où la force B rencontre le poids total de 4,200<sup>k</sup>, ces deux forces se composent en une résultante qui doit passer en N, au pied de la ferme ; ce point étant considéré comme le point d'appui quand la ferme tend à pencher légèrement sous la charge. Cette remarque permet de tracer en K le triangle des forces; l'effort d'arrachement en B est de 400<sup>k</sup>, comme la poussée au pied.

En chaque point, le moment de flexion est le produit de 1,200 par la distance entre ce point et la résultante passant par K et N. Vers C, ce moment est  $1,200 \times 1,60$  ou 1,800; en D il n'est plus que  $1,200 \times 0,85$  ou 1,020.

Quel est le travail du montant? Celui-ci a  $0^m15$  seulement de largeur: son  $\frac{I}{n}$  est les  $0,00004 \times 0,15$  du poids p par mètre courant; en multipliant par R (V. *Pratique de la mécanique*,



p. 128), compté à raison de 6<sup>k</sup> par millimètre, le  $\frac{RI}{n}$  est 36 p.

D'où l'on conclut pour le poids par mètre :  $\frac{1,800}{36}$ , soit  $50^k$ . Or,

en réalité, la pièce, de C en D, ne pèse que 23<sup>k</sup> à 24<sup>k</sup>. Elle subirait donc un travail exagéré de 11<sup>k</sup> à 12<sup>k</sup>.

Si l'on établit un tirant de suspension, le poids qui agit en A est moitié de 1,200<sup>k</sup>, ou 600<sup>k</sup>; ce poids se décompose suivant les directions de la poutre et du tirant. La figure donne un effort de 1,200<sup>k</sup> environ sur chaque pièce : tension sur le tirant; compression sur la poutre.

Le tirant a une section de 0,000314; son travail est  $\frac{2,400}{314}$  soit 7<sup>k</sup>7 par millimètre. Sur les 4 cornières de la poutre, avec section totale de 0,0020, le travail est  $\frac{2,400}{2,000}$ , soit 1<sup>k</sup>2. L'an-

crage de ce tirant devrait résister, on le voit, à un effort considérable. Pour l'ancrage en B, dans le mur, qui doit fournir une résistance de 400<sup>k</sup>, on aurait toute sécurité si l'on était sûr que le mur agisse en B de tout son poids; mais, après avoir percé l'ouverture pour la mise en place du scellement, on ne peut guère faire plus que de boucher ce trou, et il n'est pas certain que la maçonnerie neuve prendra réellement charge des parties anciennes placées au-dessus. Pour bien faire, on ne devrait guère compter que sur le poids de cette maçonnerie neuve.

Elle devrait alors peser environ 700<sup>k</sup> pour fournir à sa base un frottement de 400<sup>k</sup>, à raison de 0.60 du poids; ce poids correspond à un cube de 0<sup>mc</sup>350. Sur l'épaisseur de 0<sup>m</sup>25, il faut donc

une surface de  $\frac{0,350}{0,25}$  ou  $1^{mq}40$ . Ce chiffre est un maximum,

car nous ne faisons pas intervenir la résistance des mortiers ou ciments le long des faces latérales et supérieures. La conclusion pratique, c'est que, si l'on veut réaliser un ancrage sérieux, il faut attaquer largement l'ancien mur, sur une surface assez grande pour que le bloc remis en place après scellement, ait un poids capable de résister à la traction de 400<sup>k</sup>; et avoir soin qu'il soit intéressé en totalité dans cet ancrage.

Si ces opérations sont jugées trop difficiles à bien réaliser, nous ne voyons guère de procédé efficace que celui qui consisterait à donner au montant l'épaisseur totale de 0<sup>m</sup>25 à 0<sup>m</sup>30; pour cela, à la saillie actuelle de 0<sup>m</sup>45, on ajouterait 0<sup>m</sup>40 à 0<sup>m</sup>45 pris sur la demi-épaisseur du mur; le montant serait inséré en partie dans cette demi-épaisseur.

P. P.

## LE CIMENT DE LAITIER

(Voyez page 191.)

La pesanteur spécifique, mesurée en versant ce ciment avec lenteur, sans le tasser dans une mesure d'un litre, était de 0.957.

Les résidus obtenus sur les tamis ont été les suivants :

Sur le	tamis de	324.			0.7
	-	900.			0.8
		5.000.			21.5
			Résidu	is .	23,0
		Pous	sière fin	e .	77.0
			T	otal.	100.0

La prise se manifestait au bout une heure et quart et était complète trois heures après le gâchage qui était fait avec 28 % d'eau.

On voit que ces nouveaux produits auraient pu satisfaire à une des conditions de résistance (la seconde) imposées par un des cahiers des charges les plus étudiés, celui des travaux du port de Boulogne; il y était dit:

« Après quarante-huit heures dont vingt heures d'immersion, les briquettes seront éprouvées jusqu'à rupture par extension..., la moyenne générale de leur résistance à la rupture devra dépasser, au bout de quarante-huit heures, 7 kilogrammes et demi par centimètre carré, et au bout de cent vingt heures, 12 kilogrammes et demi par centimètre carré. »

Son allure est moins vive, la résistance après 48 heures ne serait peut-être pas celle qui était demandée, mais au bout de trois ou quatre jours on a vu qu'il ne s'en fallait que d'un demi-kilo pour que le ciment du Cleveland ait atteint la résistance exigée au port de Boulogne au bout de cinq jours.

A un autre point de vue, nous retrouvons au ciment de laitier une certaine supériorité sur le portland. Dans le cahier des charges que nous venons de citer, il était prescrit : « ... Le ciment sera parfaitement sec; tout ciment humide ou ayant été exposé à l'humidité sera refusé. »

Cette prescription n'était pas superflue, car on sait que le portland renferme toujours une certaine quantité de chaux libre. Les nouveaux ciments, au contraire, ne contenant que de la chaux éteinte peuvent être conservés longtemps sans précautions spéciales, ainsi que l'ont fait ressortir les expériences de M. Larsen, directeur de *The improved Cement Co limited*, sur du ciment exposé pendant quinze mois à toutes les variations de l'atmosphère.

A la gelée, il convient de ne pas employer ce nouveau pro-

duit qui paraît être assez sensible à l'action du froid; mais dans les travaux hydrauliques, il acquiert une très grande dureté. M. Tetmayer, en inspectant un mur de soutènement en béton comprimé dont le pied est constamment noyé, a pu constater, avec le pic, que la solidité était plus grande au-dessus du niveau de l'eau et aux endroits immergés de temps en temps, qu'à la couronne du mur, mais sans pour cela que la moindre dureté de la partie supérieure fût en aucune façon inquiétante.

A l'air on doit le maintenir humide pendant une quinzaine de jours car en perdant une partie de l'eau qu'il est susceptible de fixer avant son durcissement complet, il perd, comme les autres ciments d'ailleurs, une partie de sa résistance; seulement, comme il durcit moins vite que les ciments ordinaires, il est par cela même exposé à perdre une plus grande quantité d'eau.

Employé pur, le ciment de laitier se boursouffle et se fendille, mais dans la proportion de 1 de ciment pour 3 de sable, on n'obtient plus aucune crevasse. Il ne faudrait cependant pas considérer ces chiffres comme rigoureux dans tous les cas, puisque, suivant leur provenance, les laitiers ont des compositions qui varient dans une certaine étendue. M. Tetmayer attribue cette tendance au fendillement, à la plus ou moins grande teneur en chaux; M. le directeur des usines de Choindez affirme le contraire. Le temps prouvera qui de l'un ou de l'autre a raison. Il est très naturel que sur un produit qui n'est encore bien connu que par quelques spécialistes, on trouve quelques contradictions, d'ailleurs peu importantes au point de vue pratique et que l'expérience fera sans doute disparaître prochainement.

Le ciment de laitier, que nous avons appelé un produit nouveau parce qu'en France ses applications sont encore fort restreintes, a déjà fait ses preuves à l'étranger; et il n'a donné lieu, que nous sachions, à aucun mécompte dans les travaux suivants:

Palais de justice de Leipsig, fondations des nouveaux bâtiments du Parlement de Berlin, travaux de la compagnie des chemins de fer bavarois, station du chemin de fer de Munster, fondation de la gare de Horgen (Suisse), piles d'un pont sur l'Aar, près de Büren, réservoirs d'eau, murs de soutènement, barrages, égouts, fondations de machines à vapeur, etc.

J.

### CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Permettez-moi de vous soumettre les réflexions suivantes sur le diplôme d'architecte, et vous prier, si vous jugez qu'elles en valent la peine, de les insérer dans votre estimable journal.

Vous dites qu'architecte est une profession, et moi je pense qu'architecte est un grade ou plutôt devrait être un grade, car vous étonneriez bien des gens aujourd'hui si vous leur disiez que le premier venu peut tout seul un beau matin s'intituler architecte.

Aujourd'hui tout propriétaire qui veut bâtir n'est nullement obligé des'adresser à un architecte; il peut, si cela lui plaît, se contenter du maçon du pays.

Or je pense qu'il faut respecter la liberté des particuliers et permettre à chacun de faire faire ses constructions par qui lui plaira, mais que nul n'ait le droit de s'intituler architecte s'il n'en a obtenu le diplôme.

Croyez-vous, Monsieur le Directeur, que la mission d'expert confiée aux architectes ne soit pas aussi sérieuse que celle du notaire ou de l'agent de change; et pensez vous qu'il serait mauvais d'obliger les tribunaux à ne prendre pour experts que des architectes ou des ingénieurs diplômés pour donner leur avis dans les questions du bâtiment? Moi je crois que cela serait une excellente chose dans l'intérêt des parties et de la justice.

Ou les magistrats sont compétents, et pourquoi nommer des experts; ou ils ne le sont pas, et alors ce n'est pas à eux d'apprécier le plus ou moins de compétence de ces experts.

En outre, mon avis est que, dans toutes les constructions publiques, depuis la plus petite école de campagne jusqu'au plus grand palais, on ne devrait se servir que d'architectes diplômés; et si dans les plus petites communes on trouve encore des édifices des siècles passés si bien étudiés et si jolis, c'est qu'alors, pour être maître de l'œuvre, il fallait avoir fait ses preuves ; comparez dans bien des villages le vieux monument des xie et xiie siècles jusqu'à la Révolution, avec l'école ou la mairie moderne et vous me direz si la vieille construction n'est pas, au point de vue artistique, souvent bien supérieure à la nouvelle.

Au point de vue général, le jour où, pour être architecte, il faudra un diplôme, je suis convaincu que le niveau de l'achitecture se relèvera partout.

Veuillez agréer, etc.

Un de vos abonnés. Architecte de province (ancien logiste).

P. S. - Cette question de diplôme est si importante que ce sont surtout les architectes qui n'en ont pas qui cherchent à entretenir dans le public cette erreur que pour être architecte il faut avoir passé des examens.

### CONCOURS

#### VILLE DE TOULON

Nous rappelons à nos lecteurs que la ville de Toulon n'est jusqu'ici en présence que de deux concurrents pour l'exécution de ses grands travaux d'assainissement, et que la date limite du dépôt des propositions au secrétariat de la mairie est fixée au 12 mars courant.

#### ÉCOLE DU MEUBLE

La Ville de Paris a ouvert un concours pour la construction d'une école professionnelle dite « du meuble », école qui a pour but de former les jeunes ouvriers dans tout ce qui a rapport à la fabrication des meubles et à l'ameublement.

Le nouvel établissement municipal projeté s'élèvera rue de Reuilly, 57, sur un emplacement qui mesure près de trois mille mètres superficiels.

Tous les architectes français sont admis à concourir pour la construction de cette école, qui coûtera six cent mille francs et se composera d'environ quatre-vingts pièces : logements, ateliers au nombre de quinze; magasins, salles pour l'enseigne-

Les projets devront être déposés à l'Hôtel de Ville, le 12 avril, dernier délai. Ils seront réunis dans une exposition publique et soumis à l'examen d'un jury spécial, qui sera présidé par le préfet de la Seine. Les 1er, 5,000 fr.; le 2e, 3,000 fr.; le 3e et le 4°, 1,000 fr. chacun.

L'exposition des projets présentés aura lieu à l'Hôtel de Ville, du 17 au 26 avril, et le jugement devra être rendu, au plus tard, le huitième jour de cette exposition.

#### SALON DE 1890

L'exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants aura lieu, du jeudi 1er mai, au lundi 30 juin 1890.

Les ouvrages d'architecture devront être déposés au Palais de l'Industrie, du 2 au 5 avril inclusivement, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Le vote pour l'élection du jury d'architecture aura lieu au palais de l'Industrie, le mardi 8 avril de 10 heures à 4 heures du

ARTICLE MODIFIÉ. - Le jury se composera de 12 membres titulaires, plus de 2 supplémentaires; le bulletin de vote ne devra contenir que neuf noms. Les membres complémentaires seront pris à la suite dans l'ordre de la majorité des voix obtenues. Le roulement pour les jurys annuels s'obtiendra par le tirage au sort, sur les 14 élus, de cinq membres qui ne seront plus rééligibles l'année suivante.

ARTICLE NOUVEAU. — Les œuvres exécutées, représentées ou non par des dessins, pourront être soumises à l'appréciation du jury et participer par suite aux récompenses en cas d'admission.

#### NOUVELLES

#### ÉTRANGER

Monument de Lafayette. - En 1886, le gouvernement américain ouvrait un concours international pour l'érection d'un monument à la gloire du général Lafayette. Le ministère de la guerre américain adopta le projet de MM. Falguière et Mercié, sculpteurs, Pujol, architecte, qui ne collaborent pas pour la première fois et sont en ce moment même chargés du monument de Courbet, à Abbeville.

Le monument de Lafayette, dont l'ensemble mesure environ 10 mètres de haut, se compose d'un soubassement en granit sur lequel repose un socle en marbre blanc d'Italie. La statue de Lafayette, en bronze, est dressée sur ce socle; elle a une hauteur de 3<sup>m</sup>50. Le général est debout, la main droite tendue.

Sur la face principale du socle se trouve un grand cartouche où figurera l'inscription suivante : « A Lafayette et à ses compagnons d'armes, l'Amérique reconnaissante. » On y voit aussi une figure allégorique de femme présentant une épée au général, en souvenir de celle qui fut offerte à Lafayette par les dames américaines.

Sur la face postérieure du monument est un cartouche soutenu par deux génies en-

Quatre des compagnons de Lafayette, Rochambeau, du Portal, de Grasse et d'Estaing, sont groupés par deux sur chacune

auteurs des ouvrages primés recevront : le | des faces latérales du monument. Les huit grandes figures en bronze de l'œuvre sont exposées chez M. Denonvilliers, qui avait été chargé du coulage. Le ministre des Etats-Unis ira les voir demain.

#### PARIS

Académie des Beaux-Arts. - L'Académie a entendu la lecture des lettres des candidats au fauteuil de M. Diet. Ces candidats sont, par ordre alphabétique: MM. Ancelet, Corroyer, Dutert, Guadet, Guillaume, Hardy, Normand, Pascal, Sédille.

La section d'architecture présentera la liste des candidats dans la prochaine séance. L'élection aura lieu dans la séance du 15 mars.

Le jugement du concours Achille Leclerc (architecture) a lieu aujourd'hui samedi. L'exposition des projets présentés a eu lieu la veille du jugement et durera encore le lundi 10 mars au musée de Caen.

Société nationale des Beaux-Arts. — Le vote sur la conservation des Palais du Champ de Mars n'ayant pas encore eu lieu, les organisateurs de la nouvelle Société ne savaient s'ils pouvaient compter sur le palais des Beaux-Arts pour le Salon de cette année. Aujourd'hui l'entente est

Le comité organisateur de l'exposition de la Société nationale des Beaux-Arts a officiellement pris possession des locaux qui lui sont affectés. Les bureaux de la Société vont être installés dans les locaux qu'occupait, en face du pavillon de la presse, le commissariat général des Beaux-Arts.

Pour embellir l'accès du nouveau Salon, M. Alphand va transformer la galerie Rapp en un grand jardin d'hiver où sera installé un restaurant.

Le dépôt des œuvres aura lieu du 1er au 8 mars, au Champ de Mars.

Les Bâtiments de l'Exposition. - M. Alphand a été désigné comme commissaire du gouvernement pour soutenir devant les Chambres la discussion du projet de loi relatif à la désaffectation du Champ de Mars et à la conservation des palais de l'Exposi-

Le pont d'Arcole. — Un mauvais sort a décidément été jeté sur le pont d'Arcole. A peine consolidé, voici que ce pont menace de s'écrouler une seconde fois. L'accident s'est produit lundi matin.

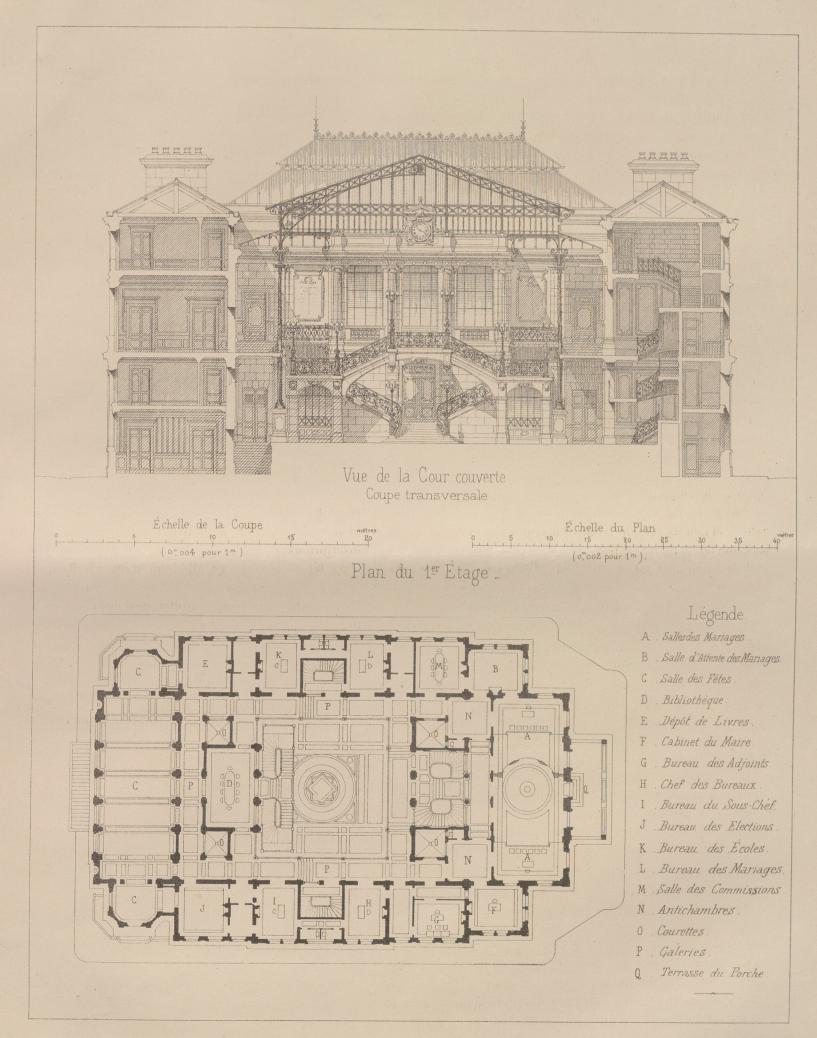
Un camion lourdement chargé traversait ce pont lorsqu'un léger craquement se fit entendre. De larges fentes s'étaient produites dans toute la largeur des trottoirs à chaque extrémité du pont. En outre, un des panneaux en fer de la balustrade aval. côté de l'Hôtel-Dieu, était sorti de la rainure où il se trouvait enchâssé, sur une largeur de près de 3 centimètres.

La direction des ponts et chaussées a procédé à un examen minutieux du pont

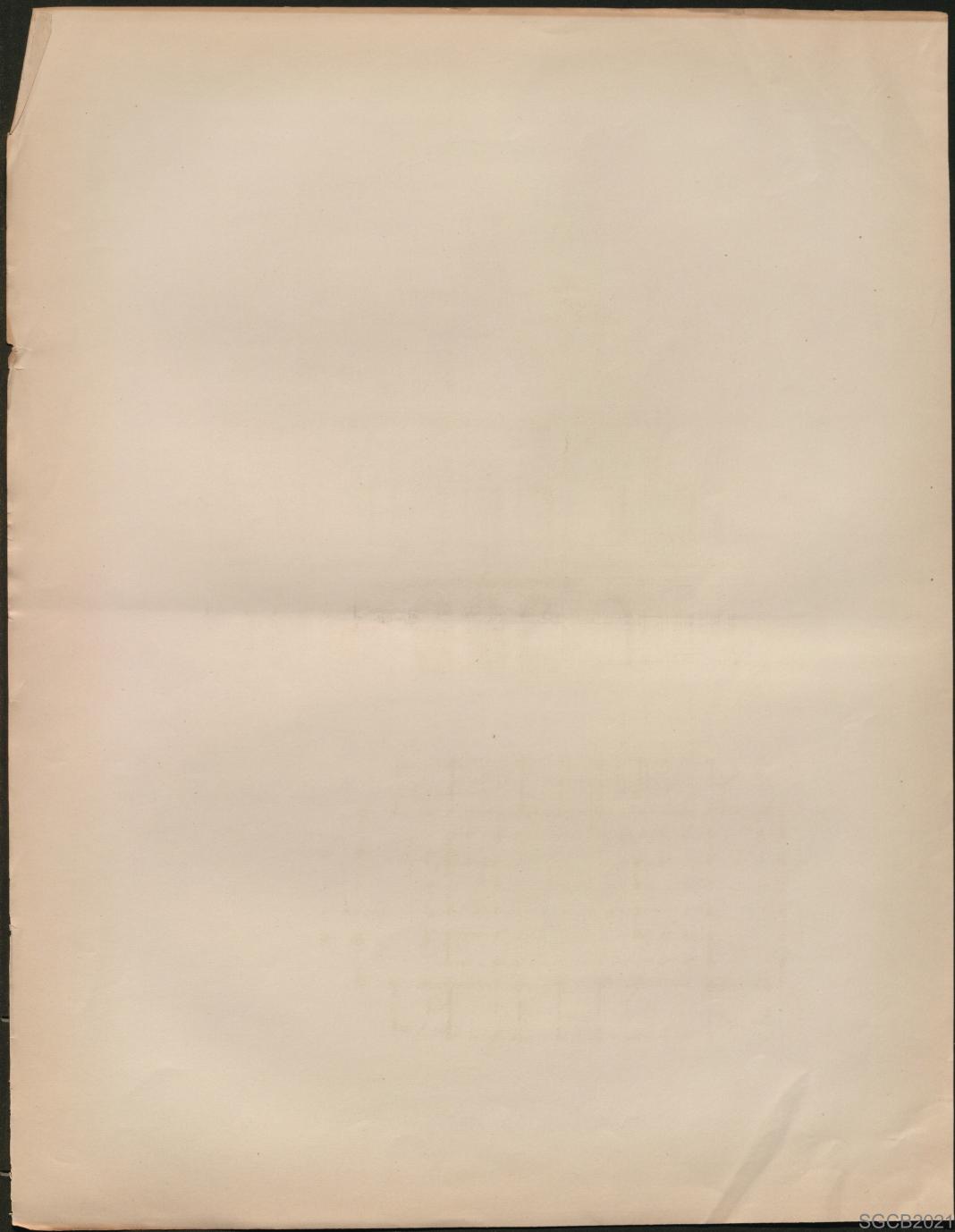
L'accident paraît dû simplement au retrait causé par le froid des matériaux composant la superstructure. L'ossature mêtallique n'a aucunement souffert.

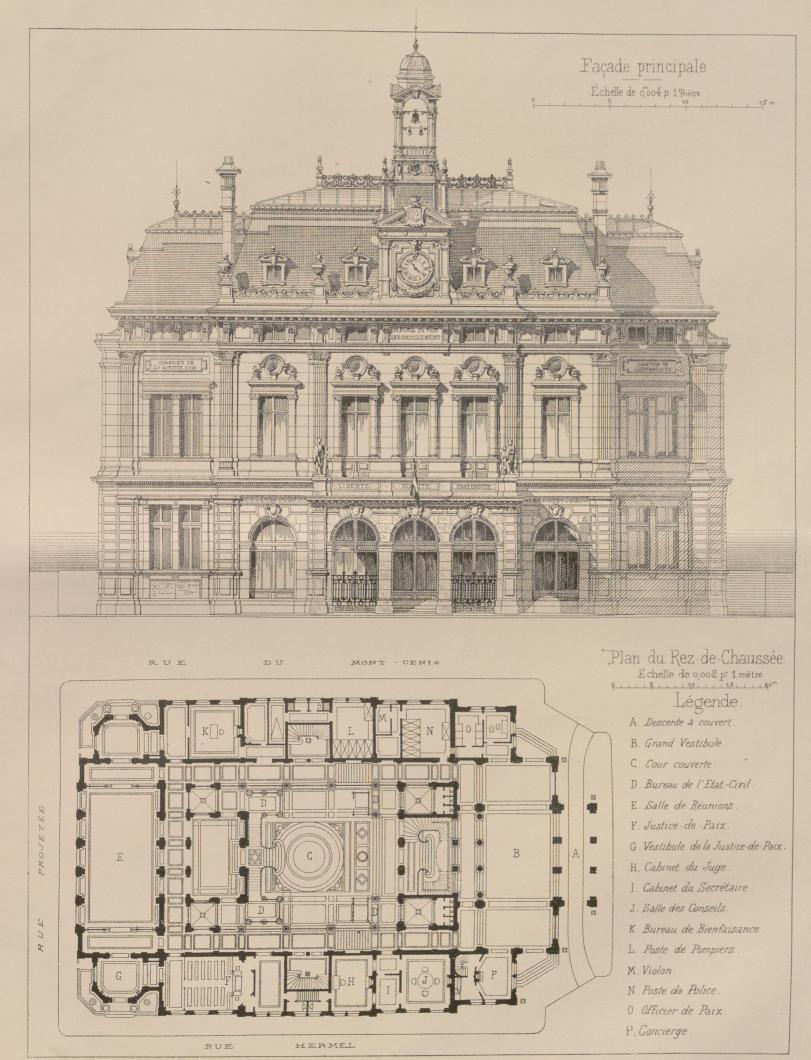
Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. - IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

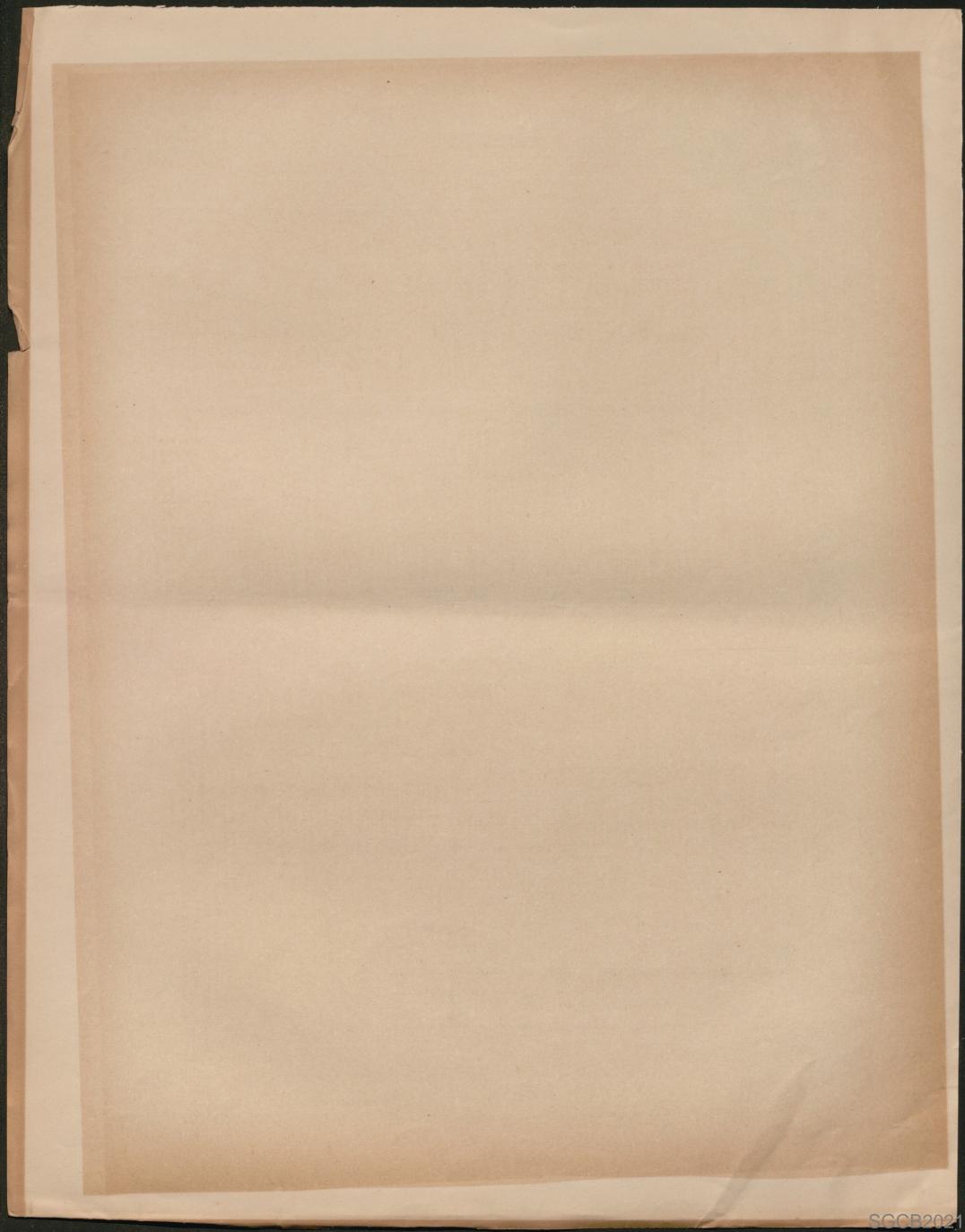


Nouvelle Mairie du XVIII : Arrond : \_ Arch. M. Varcollier





Nouvelle Mairie du XVIII ARRONDI ARCH. M. VARCOLLIER



## BOIS DES ILES

Cours du 20 janv. 1889 au 6 mars 1890 (Divers changements à partir)

Non compris octroi en gare de Paris

NATURES DES BOIS	POIDS DU MÈTRE CUBE	PRIX
Bois durs. — Octroi 11 fr. 28.  Teck suivant dimension et qualité	700 à 900 1.200 1.200 1.000 1.000 1.400 1.300 1.300 900	250 à 320 le stère. 220 à 360 id. 40 » à 120 » les 100 k. 28 » à 40 » id. 22 » à 80 » id. 20 » à 100 » id. 30 » à 60 » id. 15 » à 40 » id. 21 » à 24 » id. 37 50 à 97 50 id. 24 » à 32 » id. 12250à157 50 lestère
Bois blanes. — Octroi 9 fr. Cyprès d'Amérique sans nœuds pour moulures	600 600 600 600 800	97 50 le stère 150 à 160 le stère 112 id. 117 id. 70 à 90 id.

## COURS DES VIEILLES MATIÈRES A PARIS

Du 23 janvier au 6 mars 1890. (Derniers chang. à partir du 5 mars 1890).

Livrables à Paris comptant sans escompte.

10 min 12 min 13	PRIX PAR 1,000 KILOG.				PRIX
	Fer	Acier		Fer	Acier
FERRAILLE DE CHEMINS DE FER			TOLES		
Vieux rails { à double champignon	90 p	95 x	Déchets de tôles neuves et rognures. Tôles de chaudière de 8 millimètres et au-dessus (dérivées). Tôles de 5 mill. et au-dessus et rognures. — 3 à 5 mill. — de choix et au-dessous de 3 mill. Chaudières en tôle (non dérivées à démonter).	80 80 55 50	55 D  80 D  D  D  D  D  D  D  D  D  D  D  D  D
FERRAILLES  Ferraille de constructeurs	85 x 55 x 50 x 85 x	\( \text{\text{\$\tilde{\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\tilde{\text{\$\tilde{\ta}}\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\tilde{\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\text{\$\tilde{\t	FONTES  Vieux coussinets de chemin de fer Fonte blanche, dite marmitaille sans bri Vieux tuyaux minces (tartrés)	alée	50 x 50 x 60 x 60 x 65 x 25 x 12 50

## MATIERES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Paris)

Prix courant des marchandises EN GROS, revisés par des courtiers assermentés.

Cours du 16 janvier au 6 mars 1890 (derniers changements à partir du 24 février 1890).

				-		
Acétat de chaux à 70 d'acétate les 10 kil.		1 19 »	Il Huile de coton d'Amérique 1re	les 100 kil.	83 »	1 92 9
d'alumine	45 0	3 3		_	72 0	79 » 56 »
- de plomb	68 » 32 » 3 50	70 »	Huile de lin, disp. en tonne		55 * 50	30_3
— de soude, esc. 3 0/0 —	32 3 50	33 » 3 90	en fût		" "	48 »
Actione 90	30 9	31 »	Hyposulfite de soude		28 v	2 2
- chlorhydrique 220	7 10	7 50	Hyposulfite de soude Kainit 23 0/0	les 100 kil.	8 .	n n
- fluosilicique, 250 le kil citrique, esc. 3 0/0 le kil nitrique, 365, blanc rect. les 100 kil chlorique	55 »	n n	Magnésie de l'Eubée	1,000 kil.	65 »	70 »
- citrique, esc. 3 0/0 le kil.	4 .	4 10	- calcinée		100 »	20 20
- nitrique, 36°, blanc rect les 100 kil.	29 0	)) D	Mélasse indigène, de fabrique	les 100 kil.	16 9	17 »
40°····· -	37 0	D D	de ramnerie		48 9	50 p
- chlorique		20 B	Naphtalina bruta		8 1	00 0
- oleique	54 » 85 »	58 w	hrute essorée		12 »	15 p
- Oxalique	300 »	D D	- lavée à l'alcool	_	10 10	D
— oléique. — — oxalique — — — — — — — — — — — — — phènique cristallisé. — — — — — — — — — — — — — — — — — — —	D D	9 9	Naphtaline brute	_	60 »	B D
- salicilique	u u	0 0	de potasse		50 » 20 25	51 0
- stéarique	90 0	95 »	- de soude	-	20 25	20 50
— sulfurique 66°	10 50	10 v	Oleine de saponincation		48 »	60 p
— stéarique — — — — — — — — — — — — — — — — —	6 B	1)	de distillation		45 m	31 0
- tannique	3 40	3 50	os, quille moy, saine, suivant qté	_	20 »	32 0
- tartrique il bi. esc. 5 0/0. 16 kii.	3 30	3 50 3 40	— gras à brûler	_	7 50	9 0
Albumine d'eauf	4 0	4 50	— gras à brûler	_	8 50	9 50
tannique.  tannique te bl. esq. 3 0/0. le kil.  2º bl	2 .	a a	Oxyde de zinc	-	00	2 2
Alcool de vin	46 75	48 50	Paraline fusible 42/440.	In towns	70 %	0 0
- méthylique 90° l'hectolitre.	105 »	110 p	Phosphate de l'Auxois 60/65 0/0.	la tonne.	66 1	0 0
Alizarineles 100 kil.	a a	D D	de la Hte-Saône 60/65 0/0.		66 *	2 2
Alumine hydrate les 100 kil.	13 »	14 9	- Belge de Ciply 60/65 0/0	l'unité.	1 20	p p
Alun	20 0	p p	55/60 0/0		» 95	9 n
Amiante	58 m	60 p	Oxyde de zinc.  Parafine fusible 42/44.  Phosphate de l'Auxois 60/65 0/0.  des Vosges 60/65 0/0.  de la Hto-Saône 60/45 0/0.  Belge de Ciply 60/65 0/0.  Belge de John 55/60 0/0.  55/60 0/0.		» 80	» 85
Amidons 1re quai., pains de Paris. — — de Prov. — — maïs autres —	47 9	48 »	- Aruba en roches 75/80 0/0		1 50	D D
- mais autres	40 50	41 »	Phosphate precipite 35 a 40 0/0		n 60	3 3
de blé en cristaux	65 »	70 » 80 »	Bunhosphate 35 à 40 0/0	#46 THE	n n	2 2
— de blé en cristaux — — en poudre impalpable — Ammoniaque liquide blé 22 —	35 *	40 p	Phosphate précipité 35 à 40 0/0 Acide phosphorique total. Biphosphate 35 à 40 0/0 Acide phosphorique soluble. Potasse d'Amerique. — raffinée pour savonneries — raffinée pour savonneries — raffinée, 78/80 0/0. — de carbonate de potasse		» 59	D D
Ammoniaque liquide ble 22° — Anilines (voir notre tableau spécial) —	00 "	40 5	Potasse d'Amerique	les 100 kil.	65 »	0 0
Aniline buile	2 75	3 »	- raffinée pour savonneries			
Anilline, hulle	0 0	u u	78/80 0/0 de carbonate.	l'unité	» 50	3 3
Arsenic blanc en poudre	35 »	36 »	- raffinée, 78/80 0/0	_	» 50	9 D
Baryte hydratée cristallisée	30 »	D D	- de carbonate de potasse		» 52	. 52
Benzine rectifiée	70 p 90 p	75 »	88/92 0/0  Poudre d'os pour engrais  — de phosphate réel	log 400 kil	13 50	n 00
Bichromate de soude — — — — — — — — — — — — — — — — —	80 p	0 0	de phosphate réel	108 100 AII.	13 p	0 0
Bromure de potassium	500 B	525 »	Prussiate de polasse	_	220 m	230 0
Carbonate d'ammoniaque	100 »	D D	Prussiate de polasse.  Pyrolygnites de fer à 44°.  — 20°  de plomb	-	1) 1)	D D
	עע	9 9		_	14 0	15 »
Céruse en pain — Chlorate de baryte — Chlorure de chaux —	38 »	2) 20	de plomb	-	00 =	9 9
Chlorate de baryte	350 »	2 2			90 p	92 9
Chlorure de chaux	23 50 25 »	30 »	Silicate de soude alcalii		18 p	20 p
- de baryum	25 p	20 2	Silicaté de soude alcalin		20 0	22 0
de magnésium — de zinc. — Chlorhydrate d'ammoniaque gris. — Bichromate de potasse — Colles de veau fraiche — de veau fra	25 "	30 »	- pour savonnerie.	_	13 p	14 »
Chlorhydrate d'ammoniaque gris	65 v	70 »	- de potasse pour peinture 35 B			
Bichromate de potasse	113 »	115 0	35 B		30 »	35 »
Colles de veau fraîche	8 »	10 0	- sirupeux pour		35 »	40 "
- de megisserie	9 0	11 0	Soude caustique blanche 60 0/0		26 »	40 9
- de chevrette	4 9	4 50	- cream -		25 50	2 2
- de tannerie, Paris.	6 .	7 50	cream Stéarine de saponification	_	110 »	105 »
- de province	4 50	0 0	- de distillation	-	102 >	95 »
- de chevrette	- 1 65	» »	- de distillation Suifs disponibles - en branches d'os pur.	-	75 » 56 25	76 »
Cuir - 8/10 0/0	1 35	n n	- en branches			57 »
Destrine blonde	8 » 57 »	8 50	- d'os pur		53 p	28 p
- blanche	57 »	58 »	Sang desséché 10/12 0/0 d'azote	le kilog.	1 90	» »
Essence de térébenthine — Extrait de châtaignier 20c. — Fécule, 1se de l'Oise, disponible. — - à Paris, livr. — tre Vosges, disp., Epinal. — Gucose, sirops ter blancs de crist. —	102 »	95 »	Sulfate d'alumine Rouen ou Paris,	les 100 kil.	13 "	D D
Extrait de châtaignier 20 —	20.50	23 »	- d'ammoniaque	-	30 50	31 »
Fécule, 1re de l'Oise, disponible	29 25	29 50	- d'ammoniaque de baryte (blanc fixe)	-	20 »	22 0
à Paris, livr	30 >	31 » 30 50	- ordinaire	-	7 9	6 0
- 1re vosges, disp., Epinal	29 %		- de cuivre		) D	45 0
- massés, 40	44 » 39 50	45 »	de fer		7 2	2 2
liquide 330	34 p	37 »	- de plomb	-	D D	2 2
Glycérine Cloius	2 2	n n	- de plombde potasse 23 0/0 Kaïnite	-	8 »	3 D
- blonde, 28°	105 »	106 0	- de quinine	le kil.	75 0	80 *
- industrielle 280	120 "	125 »	- de soude riche	-	0 50	6 20
- chimiquement ure 280	9 9	p p	Sulfocyanure d'am. cristallisé pur  de potasse crist. pur  de potassium en p.  de barym cr		2 50 2 50	2 2
	9 9	n n	de potassium en p		2 25	2 2
Gondron de hois	n n	n n	de barym cr	_	2 10	2 2
de houille	8 50	9 50	Sulfure de carbone	-	38 0	40 0
Goudron de bois	n n	D D	Superphosphate 9/10 0/0	l'unité.	» 59	2 2
Huiles lourdes	18 »	9 9	s 10/12 et 12/14	-	3 8	≥ 62
Huiles de colza, 4 premiers 1886	93 "	D D	16/18	kil.	» 59 » 63	
Hulles lourdes — Hulles de colza, 4 premiers 1886 — — dis. cote com — — courant —	77 0	D D	Superphosphate de chaux, 8/10	KII.	» 60	55
courant 2 derniers 1885	50 25	0 0	de barym cr. Sulfure de carbone. Superphosphate 9/40 0/0.  10/12 et 12/14.  16/18. Superphosphate de chaux, 8/40. bon titre, 13/45. Terre d'infusoires.	_	19 05	31 »
Hulle de coton française 1re	95 »	105	Viande moulue 6/8 d'azote  8/10	-	1 75	9 9
20	80 .	85 "	8/10	-	1 80	2 2

(Reproduction interdite.)

#### TRAVAUX PARTICULIERS

#### Demandes en autorisation de bâtir.

#### Du 26 février 1890.

4° arr. — Rue Bourtibourg, 45. — M. P. Blanc, principal locataire, rue Bourtibourg, 49. — Arch., M. Jules Lemonnier, rue de Clichy, 52. — Surélévation.
6° arr. — Rue Le Verrier, 45 bis. — Prop., M. Boulanger, à Pantin. — Arch., M. Prosper Gobin, rue Le Verrier, 44.

Construction.

12º arr. - Rue de Picpus, 83. - Prop., M. Fournet. -

Loge de concierge et cuisine. 14° a:r. — Rue des Arbustes, 7. — Prop., M. Vinot, rue

44° acr. — Rue des Arbustes, 7. — Prop., M. Vinot, rue des Arbustes, 5. — Arch., M. Albert Perreyon, rue Daguerre, 54. — Pavillon d'habitation.

15° arr. — Rue Fondray, 33-35. — Prop., M. Jaeger, rue de la Monnaie, 47. — Arch., M. J. Biehler, rue des Martyrs, 70. — Pavillon d'habitation et bas-édifice.

— Rue de Javel, 443. — Prop., M. Chenille, rue de l'Eglise, 81. — Arch., M. T. Guibout, rue du Commerce, 32. — Construction.

striction.

16° arr. — Boulevard Murat, 444 bis. — Prop., M. J. Legendre, boulevard Murat. 463. — Arch., M. Henri Bagnera, rue Chanez. 45. — Petit pavillon.

17° arr. — Boulevard de Courcelles, 82. — Prop., M. Ed. Sohier, locataire. — Surélévation (4 étage).

19° arr. — Rue David-d'Angers. — Prop., M. Chartier, Construction en hois

rue Anthony, 14. - Construction en bois.

#### Du 27 février 1890.

8° arr. — Rue Boccador, 24, (angle rue Marbeuf). — Prop., Société générale immobilière. — Arch., M. Georges Balleyguier, boulevard Saint-Germain, 218. — Transformation

de boutique en appartement.

12° arr. — Boulevard de Reuilly, 30. — Prop., M. Cestrières. — Arch., M. L.-J. Mahaut, passage Ligner, 34. —

- Rue de Cotte, 26. — Prop., M. Henri Brassat, avenue de Clichy, 74. — Arch., M. Montaldo, rue de Berne, 43. — Surélévation (2 étages).

14° arr. — Rue Blottière, 31. — Prop., M. Marin, rue Garancière, 7. — Arch., M. G. Trassens. — Construction

17° arr. - Rue Cardinet, 68. - Prop., M. Dolfus. -

Arch., M. J. Pellechet, avenue du Cog. — Hôtel.

18° arr. — Passage de l'Hérisson, 5. — Prop., M. Hudelot. — Démolition et construction (2 étages).

19° arr. — Rue Compans, 51. — Prop., M. A. Gourrier, rue Cail, 48. — Arch., M. L. Saulier, avenue d'Orléans, 42. - Construction annexe et modifications.

#### Du 28 février 1890.

5° arr. — Rue d'Ulm, 36. — Prop., Société civile immobilière de la rue d'Ulm. — Arch., M. Sanson, rue d'Anjou, 48. - Corps de bâtiment.

11° arr. — Rue Basfroi, 6-8. — Prop., M. E. Douville, rue des Vosges, 2. — Arch., M. Paul Bœufve, rue du Faubourg-Saint-Antoine, 59. — Construction.

— Rue Neuve-Popincourt, 45. — Prop., Mme veuve Simon. — Arch., M. Pierre Bossis, rue de l'Odéon, 5. — Remises et écuries.

13º arr. - Rue Croulebarbe, 2, 6 et 8. - Prop., M. Bonhomme. — Arch., M, L. Pène, rue Lecourbe, 175. — Surélévation (1 étage).

15° arr. - Boulevard Garibaldi, 90. - Prop., M. Paul

Lucas, rue de Sèvres, 450. — Arch., MM. Ch. Peignet et L. Marnez, rue de Rennes, 494. — Construction.

— Rue Blomet, 434. Prop., M. A. Prudhomme, — Arch., M. E. Lucas. — Construction.

— Rue Pérignon, 41. — Prop., M. Legou, rue de Vaugirard, 430. — Arch., M. A. Walwein, rue de Clichy, 54. — Cons-

16º arr. - Rue Saint-Didier, 17. - Prop., M. Desterne-

Claverie, avenue Kléber, 102. – Surélévation (4 étage).

17° arr. – Rue La Condamine, 60. – Prop., M. Barthélemy, rue Caumartin, 52. – Arch., M. Louis Laporte, rue Charlot, 15. – Surélévation

#### Da 1er mars 1890.

12° arr. — Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 222 bis. — Prop., M. Desvouas, même rue, 222. — Construction provi-

18° arr. — Rue Custine prolongée. — Prop., M. Cretey, rue Michel-le-Comte, 33. — Arch., M. Guilhou, rue des Mes-

sageries, 8. — Construction (6 étages).

19° arr. — Rue de Thionville, 12 (angle passage de Thionville. — Prop., Mme Bouchet, rue de la Moselle, 45. — Arch., M. Fournet, rue de Flandre, 401. — Construction

Rue Rébeval, 79. — Prop. et arch., M. Laureilhe, entrepreneur, quai de Jemmapes, 496. — Construction.

#### Du 3 mars 1890.

11° arr. — Rue Titon, 30 bis. — Prop., M. P. Foucard, rue Beautreillis, 3. — Arch., M. E. Boulat, rue Pierre-Gué-13. - Construction.

13° arr. — Boulevard de la Gare, 52. — Prop., M. B. Blin. — Agrandissement.

16º arr. - Boulevard Exelmans, 2. - Prop., M. Rémond, rue de la République, 10, à Puteaux. — Commission et ex-

17° arr. — boulevard Pereire, 200-202 (voie nouvelle). — Prop., M. J. Magnien, avenue des Ternes, 97. — Arch., M. Ernest Bertrand, boulevard Pereire, 232. — Deux construc-

— Rue Boursault, 70. — Prop., M. Louis Bonin, rue des Quatre-fils, 8. — Arch., M. E. Richard, boulevard Arago, 2.

Batiment en alle dans la cour.

18° arr. — Rue des Cloys, 41. — Prop., Mme Plasson.

Arch., M. F. Constant Bernard, avenue Carnot, 28. — Construction.

20° arr. — Rue Saint-Fargeau, 58. — Prop., M. Lallemand, rue Oberkampf, 72. — Surélévation (2 étages et 4 étage)

#### Du 4 mars 1890.

4º arr. — Rue Simon-le-Franc, 46. — Prop., Mme veuve Armand Thierry, passage Brady, 75. — Construction.

14º arr. — Rue Paturel prolongée. — Prop., M. L. Bellot-Barol, rue Boccador, 24. — Arch., M. Georges Balleyguier, boulevard Saint-Germain, 248. — Construction.

15º arr. — Rues du Théâtre, Emériau et place Saint-Charles. — Prop., M. Menier. — Arch., M. Gustave Martin, boulevard du Montparnasse, 14 bis, — Hangar.,

17º arr. — Rue des Moines, 446. — Prop., M. Léon Vernholes, boulevard du 4 Septembre, 36, à Boulogne-sur-Seine. — Arch., M. Léon Vernholes, - Cotras de bâtiment intérieur.

- Arch., M. Léon Vernholes. - - Corps de bâtiment intérieur.

#### Du 5 mars 1890.

11° arr. — Rue Pasteur, 40-42 présumés. — Prop. et arch., MM. A. Guillot et H. Latour, rue Demarquay, 40. —

13° arr. — Boulevard de la Gare, 247. — Prop., M. Cayla, rue Nationale, 484. — Arch., M. L. Saulier, avenue d'Orléans,

12. — Surélévation (2 étages et modifications intérieures). 15° arr. — Rue Saint-Charles, 59, angle place Saint-Charles. — Prop. et arch., M. A. Besdel, rue d'Odessa, 13.

16° arr. — Rue des Sablons, 23. — Prop., M. Rivière. — Arch., M. Louis Salvan, boulevard Beauséjour, 39. — Surél é-

18 arr. — Rue Marcadet, 23. — Prop., MM. Lécolle et Cie, locataires. — Bas-édifice. — Rue Custine prolongée. — Prop., M. Paul Bakers, rue du Ranelagh, 99. — Arch., M. P. Guilhou, rue des Messageries, 8. — 2 constructions.

geries, 8. — 2 constructions.

19 arr. — Rue Fessart, 33. — Prop., M. Blain, rue des Mignottes, 6. — Arch., M. Ed. Jandelle-Ramier, rue de Rébeval, 55. — Surélévation († étage).

20 arr. — Rue Ramus, 36. — Prop., M<sup>mo</sup> yeuve Guédeney, rue de Belleville, 78. — Surélévation.

### ADJUDICATIONS NOUVELLES

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

#### DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Tribunal de commerce. - 8 mars. 9. - Adjudication, en trois lots, des travaux de: 1º Terrasse et maconnerie; 2° menuiserie; 3° serrurerie à exécuter pour l'installation d'une école de filles dans l'immeuble, rue Bé-ranger, n° 5 (3° arrondissement). — Travauv classés dans la 2º catégorie (grands travaux d'architecture).

## ÉTAUX

Livrables à Paris. — Conditions d'usage. — 6 mois ou 3 0/0 d'escompte.

Cours du 13 février au 5 mars 1890 (Divers changements). LES 100 KILOS

LES R	ILLUOS	PERSONAL PROPERTY ASSESSMENT	MANAGEMENT .
CUIVRES ROUGES	For a say foreit	1	
1100	ETAIN (suit		00 k.
Cours à partir du 12 février 1850.	Cours à partir du 15 En feuilles (pour tout usa	mas 1008.	0
En lingots. 2° qual. 145 » — 1° qual. 150	Le rouleau (étain pur conti	ce l'humidité) de	00 >
Cours à partir du 14 décembre 1889.	4 feuilles de chacune 2.0	$00 \times 0.50 \dots$	
En planches, mesures du commerce 182	Polas au rouleau	1*000	
	Surface 4,00. — Poids du Prix: le mètre	metre, 0*250	
Largeur Longueur en 40° per familia	TUYAUX DOUBLES	TO POT A TRE	" "
millim. par femille	Cours à partir du 6 dé		
1 15 1 40 6/10 8.500	(Epaisseur de l'étain des		
1 15   1 40   6/10   8.500   1 30   2 »   7/10   15.000	15 m/m 1/2 et	au-dessus 10	00 »
1 30 2 30 8/10 20.000	Epaisseur 4 m/m 1/2 et	5 m/m 10	5 »
1 20 3 30 8/10 30.000	millimètres 3 =/= et au-d	4 =/=	
1 20 4 »   9/10  40.000	Plus-value, 10 0/0 pour di	amètre inférieur	20 2
Pour toutes ces épaisseurs et au-dessus 182	à 0,020. Pour les expédit	ions, emballage,	
Tuyaux brasés en cuivre rouge:	par couronne		» 50
Prix de base de la planche cuivre	PLOMB		
rouge	Cours à partir du 5		-
Façons à ajouter suivant tarif »  Pour les façons à ajouter suivant tarif, voir les	En saumons		5 »
tableaux des plus-values.	Cours à partir du 5		6
BARRES. — Rondes ou carrées de 0,014 m/m	En tables ou tuyaux ordin Tuyaux de 0,010 à 0,019.		6 »
à 60 m/m	VIEUX PLO		
Cours à partir du 14 décembre 1889.	Cours à partir du 5		
Tubes étirés sans soudure, prix de base 225	Vieux pour échange, les 1		0 »
CUIVRES JAUNES	Prix marchand, les 100 kil., pl		27 0
Cours à partir du 14 décembre 1889.	Fondus		24 >
En planches, 2° qual. 170 » — 1° qual. 175 Fils de laiton en bottes, prix de base 165	ANTIMOIN		
	Cours à partir du 24 d		0 0
Cours à partir du 14 décembre 1889. Tub. en lait. étirés sans soud., pr. de base. 215	D'Auvergne		20 »
(Voir les tableaux spéciaux pour les plus-values.)	ZINC		
CUIVRES VIEUX EN REPRISE	Cours à partir du 12	février 1890.	20
Cours à partir du 24 décembre 1889.	En lingots de Silésie et autr	on normon mand.	3 >
BRONZE ET CUIVRES	Cours à partir du 2		
Vieux bronze mécanique	Laminé du nº 8 à 26 Ondulé		80 2
Cuivre rouge en échange	A Bray (Eure) de la Vieille		80 »
rix marchand 115	A Harfleur (Seine-Inférieur	e) Maison Hubin.	30 »
étamé 100	VIEUX ZIA	rG	
- tournure	Cours à partir du 5 f		
- prix marchand	Vieux pour échange 50 0/0 Rognures neuves de la Vi	du cours lamine.	45 2
- rognure de planche, dit pen-	Prix marchand zinc de co	uverture	12 3
dant neuf	Chiffonnier		38 »
tournure	ZINCS A SATINAGE ET A	ZINCOGRAPHIE	
Pour les cuivres rouges et les cuivres jaunes	Feuilles de dimensions d aux formats les plus us		
consulter les Tableaux des Flus-Values et le Tableau des Variations.	Cours à parlir du 30 j		
ÉTAIN	Marchandise prise en gare de DANGU (Eure)	3 0/0 d'esc. au compt.	20
Cours à partir du 5 mars 1890.	Nº 7 épais. Um/m35 poid 8 — 0m/m40		32 »
Banca en lingots	9 - 0"/"45	- 3k15	78 »
Anglais —	10 à 14 0=50 à 0=82		77 »
Cours à partir du 5 mars 1890,	On livre le zinc à zincograp de 30 fr. 0/0 k. sur les prix ci	dessus, m. condit.	
En baguettes, plus-value 5	Emball, grat, pr commandes d	au moins 100 leuil.,	
En tuyaux de 9 m/m et plus; laminé de 1 m/m et plus. 300	au-dessous de 100, chaq. caiss	e est comptee 3 ii.	

## PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 22 février au 1er mars 1890

		urs au 22	7001		1000			
SUCRES BLANCS Nº 3 ROU		ROUX, BASE 8	OUX, BASE 88º ROUX ACQUITTES		STOCK DES SUCRES	RAPFINĖS		
1890	les 400 k. nets		ta	BASE 88° 100 k. nets	INDIGENES	BONNE SORTE les 400 k. nets	BELLE SORTE les 100 k. nets	
Lundi 24 février Mardi 25 — Mercredi 26 — Jeudi 27 — Vandredi 28 — Samedi 4° mars Gote moyenne de la semaine	34 75 å 34 50 à 34 50 à 34 75 34 75 å 34 75 å 34 75 å 34 75 å	29 75 à 30 29 45 à 29 75 à 30 29 75 à 30 30 à 30 à	82 82 82 82	à 82 25 82 25 82 25 25 82 145	152.008 151.393 150.920 130.471 150.334 149.704	105 105 105 105 105	106 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
HUILES	COLZA D'	EUROPE	1 1	IN BRUTE		ARRIVAGES		
(les 100 kilogrammes hors barrière.)	BRUTETOUS FUTS les 400 k.	épurée en toni les 100 k.		rous purs 400 kilogr.	colza d'aurope quintaux	COLZA DES INDES quintaux	LIN quintaux	
Lundi 24 février . Mardi 25 — . Mercredi. 26 — . Jeudi 27 — . Vendredi. 28 — . Samedi 4°r mars .	88 88 88 85 83 50 77 75	98 98 98 93 93 80 87 75		55 · · · 55 · · · 56 · · · · 56 · · · ·	•••	•••		
ESPRITS FINS, 420 qual	ité, core operare	TH STOCK DE	BADIC	FARINES	(Cours des 12	marques à 1	59 kil. bruts	
90• non logé, entrep. Pa 1890	ris l'hectolitr	A DE LEGISLA DE LEGISL	STATE OF THE PARTY		1890	1889	1888	
Mercredi. 26 — Joudi 27 — Vendredi. 28 — Samedi 4°r mars	36 35 75 36 35 75 36 35 75	20.88 20.88 20.88 20.90 20.90	50 50 50 50 50	Lundi. 2/ Mardi. 2 Mercr. 2/ Jeudi. 2 Vendre. 2/ Samedi.	5 52 75	56 50 56 50 57 57 25	52 25 52 50 52 50 53 52 50	
Cote moyenne de la semaine: 35 875 l'hectolitre. Le stock de Paris est calculé en pipes de 6 h. 20, soit 35 h. par 25 pipes ou unité de livraison sur le marché de Paris.  STATISTIQUE MUNICIPALE 9. 8c						60 90 à 95 85 à 90		
Décès	Diphtérie	6 45 46	1243 96 17 38 43	MÉTAU	X — 1es mars	1890 nurs de		
Maladies inflammatoires Phtisic pulmonaire Tuberculose Meningite Apoplexie, paralysie, re Maladies du cœur	amollissement.	22 258 248 28 46 67	30 218 256 42 41 76 82 50	mières n Guivre Ch que ordi Cuivre en — Be	nili en barres, prinarques liv. Havili en barres, manire livr. Havilingots et plaque st Selectednerai de Coroco.	77e 130 130	. 195 200	
enfants recon	garçons	613 907 331 64	249 332 603 606 890 252 67	- Ausi - Angilivi Plomb pro	II. cuivre conte caliv. Hav. ou Pa con. — coits. — cralie. — cralie. — cralie. — cralie. — crances divers ordin, liv. Hav.	247 50 247 5 32 50 33 2	0 257 50 410	
On a déclaré la mise 362 enfants, dont 10 ser 115 seront élevés au sei une autre alimentation.	ont places à Par	15;		Id. i Zinc de Sil — Autre	d. livr. Par lésie liv. Havi s bonnes marq. Paris	is. 33 25 34 2 ce. 61 63 . — 60 62 .	5 33 75 38 50 48 . 53	

Tribunal de Commerce. - 8 mars.

10. — Adjudication, en un lot, des travaux de pavage et granit à exécuter au marché aux bestiaux de la Villette,r ue d'Allemagne (19º arrondissement). - Travaux classés dans la 2º catégorie (grands travaux d'architecture).

Tribunal de Commerce. — 8 mars.

11. — Adjudication, en un lot, des travaux de pavage à exécuter pour le relevé à bout sur fondation de béton de la chaussée du quai de la Râpée (parties comprises : 1º entre le boulevard de Bercy et le nº 8; 2º entre la rue Traversière et le pont Morland).

Mairie de Montreuil — 4 mars.

12. — Mise en état de viabilité de la rue Mirabeau.

Mont. 6,789 fr. 54.

Renseignements à la mairie

Fournitures diverses destinées au service de la maison de retraite de Villers-Cotterets et de la maison départementale de Nanterre.

- 13. Le samedi 8 mars 1890. Adjudication au rabais en un lot de la fourniture des huiles nécessaires au servire de l'assainissement du les avrit 1890 au 30 juin 1892. Par voie de soumissions cachetées, dans les formes prescrites par les Ordonnances, les Règlements et les Instructions ministérielles.
- 14. Le samedi 22 mars 1890. Adjudication en un lot des travaux de dallages en mosaïque à exécuter à la mairie du 13° arrondissement. Travaux classés dans la 3º catégorie (architecture).

Le samedi 22 mars 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement, dans la salle du Con-seil de préfecture (Palais du Tribunal de commerce), par le Préfet de la Seine ou son délégué, assisté de deux mem-bres du Conseil municipal, en présence du receveur muni-cipal de la Ville de Paris et de M. Soudé, archite te à l'adjudication, au rabiais, sur les prix de la série spéciale an-nexée au cahier des charges particulières et sur soumissions cachetées, de l'entreprise' eu un lot, des travaux de dal-lages en mosaïque, à exécuter à la Mairie du 43° arrondis-

sement, lesquels sont évalues à 46,032 francs.
Les frais de l'adjudication, sont évalués à 300 francs.
Les plans, le devis, les cahiers des charges et la série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (1 ar Bureau de la division d'architecture), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de onze heures

15. - Le samedi 22 mars 1890. - Adjudication en un lot, à forfait, de travaux de vitrerie sertie en plomb à exécuter à la mairie du 13° arrondtssement. Travaux d'ar-

Le samedi 22 mars 1890, à une heure et demle après midi, il sera procédé publiquement, au Tribunal de éom-merce, à l'adjudication, en un lot, à forfait, de travaux de vitrerie sertie en plomb, à exécuter à la Mairie du 13° ar-

rondissement, savolr:
Vitrerie sertie en plomb, évaluation, 8,333 francs; montant approximatif des frais d'adjudication, 400 francs.
S'adresser pour renseignements à l'Hôtel de Ville (service

d'architecture), tous les jours (les dimanches et fêtes excep-tés), de midi à quatre heures.

Nº 16. - Préfecture de la Seine. - Concours. - Construction d'une école professionnelle du meuble (Ecole Boule) rue de Reuilly, 57.

Il sera ouvert, du 3 mars au 12 avril 1890, entre tous les architectes français, un concours pour la construction d'une école professionnelle du meuble (Ecole Boule), rue de Reuilly, 57.

Les clauses et conditions de ce concours sont déterminées dans un programme dressé par la Direction des travaux de la préfecture de la Seine.

The presecture de la Seine.

Ce programme, ainsi qu'e les autres documents nécessaires à la rédaction du projet, seront remis, contre récépissé, aux concurrents ou à leurs mandataires dûment autorisés, par le 4re burean du service d'architecture (Direction des travaux), Hôtel de Ville, tous les jours, de midi à 4 heures, du 3 mars au 29 mars inclusivement, excepté les dimanches et jours fériés.

Le Préset de la Seine, Signé : E. POUBELLE Par le Préfet : Le secrétaire général de la préfecture, Signé : LAURENCEAU.

#### FAILLITES

20 février. — Robert (Louise), marchande de papeterie et librairie, 65, rue Galande, (7003). — Laine (Jules-Victor), 21 rue Condorcet (7004). — Graud (Arthur), pharmacien, place Maubert, 5 (7005).

21 février. — Vve Remy, marchande de vins, 40, rue de Bondy (7006). — Comte (Georges), nourrisseur à Fontenay-aux-Roses, 45, passage Boileau (7007). — Lelong, marchand de charbons, 36, boulevard Ornano (7008). — Deveyx, ancien épicier, 94, rue des Pyrénees (7009). — A. Prudhomme, négociant à Ivry-sur-Seine, 1, rue du Nord (7040). — Raux et Levieux, marchaods de baleines, 77, rue des Haies (7041). — Genard fils (Jules), fondeur à Clichy, rue Curton 9 et 44 — Genard fils (Jules), fondeur a Clichy, rue Curton 9 et 44 (7042). — Lahoreau, marchand de vins, 26, rue Bouret (7043). — Boyer, éplcier marchand de vins, 22, rue des Cordeliers (7044). — Esser et Coddereus, représentant d'usines métallurgiques, 4, rue St-Gérôme, (7045). — Dehu, ancien marchand de vins, hôtel meublé, 4, rue des Acacias (7046). — Rigal, entrepreneur de transports, 4, rue d'Antin (7047). — Vve Lucas-Delamotte, commerce de vins, Boulogne, 69, Grande-Rue (7048). Grande-Rue (7018).

22 février. — Turc, commerce de hois et de charbons, rue Moret, 41, et 22, rue Granges-aux-Belles (7019). 24 février. — Bezard (Eugène), fabricant de voitures, rue de Maistre, 19 (7020). — Bartel (Eugène), horloger-bijoutier, 34, rue du Château d'Eau (7021).

34, rue du Château d'Eau (7024).

25 février. — Poinas, marchand de vin, avenue Lœwendahl, 46 (7022). — Place (Emilie), marchande de vins, 43 rue des Abbesses (7023). — Forbec, cafetier-restaurateur, 28, rue de Trévise (7024). — Rodez, dame Bressin, marchande de vins, cours de Vincennes, 85 (7023) — Huez, veuve, marchande de vins, hôtel meublé, 40, rue Geoffroy-Lasnier (7026). — Deleau, veuve, marchande de vins, rue de la Présentation, 8 (7027). — Bocquet, fabricant de lits en fer, rue Mercœur, 43 (7028). — Bachelier, veuve, marchande de vins et liqueurs, 402, rue de Flandre (7029).

27 février. — Bartsch (Roddubbe), horloger, 78, rue du

27 février. — Bartsch (Rodolphe), horloger, 78, rue du Chemin-Vert (7030). — Peltier, limonadier, 26, boulevart Rochechouart (7031). — Chaussat, marchand de vins et liqueurs, boulevart Voltaire, 134 et actuellement rue de la Plaine, 8 (7032). — Combelle, nourrisseur, rue de l'Orne, 35 et actuellement à Montrouge, 112, route d'Orléans et rue Du-

28 février. — Portal et Cie, commerce d'outils et fournitures 28 février. — Portal et Cie, commerce d'outils et fournitures d'horlogerie en gros, 23 rue des Archives (7034). — Clouzard, ancien marchand épicier, boulevard d'Ornano, 26 (7035) — Bonvallet fills, fabricant de brosserie et balais, 47, rue Dussoubs (7036) — Mareau, marchand de vins, 228, houlevard de la Villette (7037). — Seive, jeune, négociant en éaux minérales, 24, rue Myrha, (7038). — ILuce, entrepreneur de peintures, 430, boulevard de Grenelle (7039) — Jaillet, marchand de vins, hôtel meublé, 42, boulevard Morland (7040). — Armand Mercier, ancien syndic de faillites, 6, place Saint-Michel (7044). — Perdriolat, marchand de chaussures, 425, rue Saint-Honoré (7044).

1er mars. - Mademoiselle Caillavet, (Marie), fabricante de bijouterie, 6, rue Mandar (7045). — Asselineau, marchand boulanger, 38, rue des Maronites (7046).

#### FORMATIONS, MODIFICATIONS & DISSOLUTIONS DE SOCIÉTES

Lecœur et Ci°, menuiserie, 23, rue de Humboldt. — Société centrale d'électricité Pulsford et Triquet, 31, faubourg Saint-Martin. — Société des produits chimiques de Clichy, 9, rue Cadet. — Montcarré frères Pillant, Cottray et Ci°, caisses Gadet. — Montcarré frères Pillant, Cottray et Ce, caisses d'emballages, 5, rue de Flandre. — (Collas Octave) Vezet et Cie, vente et achat d'immeubles, 69, rue des Entrepreneurs. — Arnold, Pahn et Cie, acquisitions d'immeubles à Courbevoie, 46, rue du Souvenir. — Société minière d'Alosa, nickel et cuivre, 6, rue Hélène. — Boyer et Lamoureux, entrepreneurs de maçonnerie, 8, passage Saint-Wichel (avenue Saint-Ouen). — Borie et Tessier, fabricants de papiers en gros. — Vanye Purpersil et Cie, preduits abiriques prud de Chomis Veuve Dumesnil et Cie, produits chimiques, rue du Chemin-de-l'Allouette, 5. — Fontanet père et Morel, serrurerie, bou.e-vard de Grenelle, 90 et 101. — Nobile et Cie, entreprise gé-nérale de peinture, 11, rue Jean-de-Beauvais.

#### DISSOLUTIONS

De Fremery et Cio, peintures chimiques, boulevard Magenta, 35. - Hanotte et Denis, verroux de súreté.